[Brossais du Perray]

Brossais du Perray

FHG1.F365.1a78

Case FRC 15448

REMARQUES HISTORIQUES, ET ANECDOTES SUR LE CHATEAU DE LA BASTILLE,

Avec le Plan.

A PARIS,

Chez LE CLERE, Libraire, rue Saint Martin, N°. 254.

MDCCLXXXIX.

aoust 7

THE NEWBERRY LIBRARY

PRÉFACE
DE
L'ÉDITEUR.

Depuis que la liberté des François a reçu le coup de la mort (*), le Despotisme, ce fléau du genre humain qu'il avilit, qu'il dégrade & qu'il déshonore, s'affermit en frappant sur tous les Ordres, & en rendant la terreur générale. On n'entend parler que d'éxils, de proscriptions, de prisons: entre celles-ci, la plus redoutable est, sans doute la Bastille. L'éspionnage & la délation que l'on exerce avec tant d'exactitude & si généralement, doivent faire craindre à tous les Citoyens d'aller habiter ce séjour d'horreur & de larmes.

M. de Saintfoy à dit qu'*il est plus sur de s'en taire, que d'en parler.* Je pense comme lui que c'est le plus sur pour l'Ecrivain; mais ce n'est pas le plus avantageux pour la génération présente, ni pour la postérité. Ainsi je ne balance pas à sacrifier ce qui seroit le plus sur pour ma tranquillité, quand je considére qu'il est nécessaire d'avertir mes Concitoyens, de jetter les yeux sur les fers dont on les a chargés pendant 3. Regnes successifs.

Henry IV. fit les délices de ses Sujets. Sa mémoire sera à jamais l'objet de la vénération nationale. C'est sous son Successeur que la liberté commença à recevoir les premieres atteintes.

Richelieu qui regna sous le nom de Louis XIII. remplit les Châteaux & les prisons. Il avoit fait

(*) Années 1770, & 1771.

pratiquer jusques dans sa maison un *Vade in pace* où il sacrifioit souvent des victimes à sa tyrannie.

L'Histoire présente peu de Regnes où l'on ait exercé plus de violences & de cruautés que sous Louis XIV. La flatterie lui donna le nom de GRAND; mais la postérité a rayé ce titre si peu mérité. Elle ne voit dans ce Prince qu'un despote sans principes, maitrisé par ses passions, vain, ambitieux, turbulent & souvent cruel.

Sous le dernier Regne que la foiblesse, l'inconséquence, les contradictions caractérisent, les Ministres ont érigé le Despotisme en Loi: Les Lettres-de cachet, les vexations de tout genre ont été leurs moyens. Ils ont combattu avec opiniatreté les Loix du Royaume, & ont fini par disperser & proscrire tous leurs Ministres. Il est donc vrai de dire que la Bastille, les Châteaux-forts, les Exils ont été le grand mobile du Gouvernement du dernier Regne, comme des deux précédens.

Puisque la volonté arbitraire du Prince, ou plutôt de ceux qui regnent sous son nom, est mise à la place des Loix, la Bastille doit être plus remplie que jamais. Il est donc très important que l'on connoisse ce Château, son régime, sa police, les assauts que les Prisonniers ont à y souffrir, les questions, les surprises, les piéges, les violences auxquelles ils sont exposés. C'est pourquoi je présente au Public cet Ecrit important tel qu'il m'a été légué par son Auteur mort depuis quelque tems. Quant au PLAN, il l'avoit levé lui même sur les lieux.

Dieu veuille rendre son travail inutile à mes Compatriotes, en inspirant au jeune Monarque l'horreur du Despotisme, & l'amour des Loix qui sont le garant de sa sureté, & de celle de la Nation.

REMARQUES

Historiques & Anecdotes sur le Château de la Bastille, & l'Inquisition de France.

LA Bastille dans son commencement étoit l'entrée de Paris du côté du Faux-Bourg Saint Antoine. Elle ne consistoit que dans deux Tours. Hugues Aubriot (*a*) Prévôt de Paris chargé de la conduite de la nouvelle enceinte, & des fortifi-

(*a*) Hugues Aubriot né à Dijon de parens obscurs fut Prévôt de Paris, & Ministre des Finances sous Charles V. Il fit bâtir le pont anciennement appellé le *Grand Pont*, aujourd'hui le *Pont au Change*. Les murs de la porte Saint Antoine le long de la Seine, le *Pont Saint Michel*, & le *Petit-Chatelet* sont des monumens de son application au bien public. Ce dernier édifice fut élevé pour contenir la licence des suppots, & des étudians de l'Université. Aubriot fut le premier inventeur des canaux souterreins pour l'écoulement des eaux. Le Clergé réuni aux membres de l'Université conjura sa perte. Ils l'accuserent d'impiété & d'hérésie. Les Partisans de la maison d'Orléans opposée à celle de Bourgogne à laquelle il étoit attaché, se déclarerent contre lui. Il fut dabord enfermé a la Bastille qu'il venoit de bâtir. On le

cations de cette Ville ſous le Roi Charles V. en donna le deſſein, & poſa la premiere pierre de ce Chateau le 22 Avril 1369. Ces deux Tours ſervoient de déffenſe contre les attaques des Anglois. Dans la ſuite on éleva deux tours de retraite en face, & paralelles aux premieres. L'entrée de Paris fut ainſi prolongée entre 4 tours déſunies, & un double pont. Les reſtes du premier pont ſubſiſtent encore. Cet édifice ne fut achevé entierement que ſous le regne de Charles VI. vers 1383. Ce Roi y fit

transféra enſuite aux priſons de l'Evêché que l'on nommoit *l'Oubliette*. A force d'intrigues, ſes ennemis parvinrent à le faire condamner à y finir ſes jours. Au commencement du Regne de Charles VI. l'Année 1381, le Peuple ſe ſouleva contre les impots. Conduits par le nommé *Caboche* écorcheur, les ſéditieux forcérent les portes de l'Hôtel de Ville pour avoir des armes; ils y enlevérent 3 ou 4 mille Maillets de fer, ce qui leur fit donner le nom de *Maillotins*. Ils briſérent la priſon où Aubriot languiſſoit depuis pluſieurs mois, le choiſirent pour leur Chef, & le forcérent d'accepter le commandement. Il profita de cette faveur du ſort pour ſe retirer ſecretement. La nuit même il paſſa la Seine, & s'enfuit en Bourgogne, où il vécut ignoré de ſes ennemis, & acheva tranquillement ſes jours. *Chronologie Manuſcrite de la Bibliothéque Royale*, *Chroniq. de Saint Denys*, *Antiquités de Paris*, *Hiſtoire de Paris*, *Juvénal-des Urſins*, *le Laboureur*. Hugues Aubriot étoit de la même famille que Jean Aubriot (de Dijon) Evêque de Châlons depuis 1342, juſqu'en 1350.

ajoûter 4 nouvelles tours à diſtances égales: on pratiqua des appartemens entre les tours dans l'épaiſſeur des murs, on coupa les ponts; un foſſé ſec de 25 pieds de profondeur au deſſous du niveau de la rüe entoura les 8 tours, & on forma une enceinte de l'autre côté de ce foſſé. La voye publique fut tracée au dehors telle qu'elle exiſte encore. Les Boulevars & les foſſés qui l'environnent aujourd'hui, ne furent conſtruits qu'en 1634.

Le Chateau de la Baſtille eſt ſitué à la rive gauche de la Seine (en remontant le cours de cette riviere), près l'Arſenal. Son entrée eſt au bout de la rüe Saint Antoine, à droite. Il y a un Corps de Garde avancé, & une ſentinelle jour & nuit. Près le Corps de Garde ſont des Ponts-levis, avec une grande porte, & un portillon qui conduiſent à la Cour de l'Hôtel du Gouvernement qui eſt un bâtiment moderne ſéparé du Château par un foſſé ſur lequel ſont de ſeconds ponts-levis qu'il faut paſſer pour arriver à de nouvelles portes, près deſquelles eſt un Corps de Garde. Enſuite eſt une forte barriere à claire-voye, formée de poutrelles revêtües de fer, & fort élevée qui ſépare le Corps de Garde de la grande cour.

Avant d'y parvenir, il faut paſſer deux Ponts-levis, & 5. portes dont toutes ont des ſentinelles, & 3. des Corps de Garde. Cette Cour forme un quarré long d'environ 120 pieds, & large de 80. Il y a une fontaine dans cette cour.

En entrant par la barriere à droite sont des appartemens où logent les Officiers subalternes, & quelquefois même des Prisonniers moins resserrés que les autres. Près ce batiment est la *Tour de la Comté*, ensuite la *Tour du Trésor*, ainsi nommée à cause du dépôt d'argent que le Duc de Sully y avoit amassé pour le grand projet d'Henry IV. Après cette tour, vers le milieu de la cour est une arcade qui servoit anciennement de porte à la Ville. On y a ménagé plusieurs logemens. Ensuite est le corps de l'ancienne Chapelle où on a distribué plusieurs chambres de Prisonniers. A l'encoignure de cette cour est la *Tour de la Chapelle.* Ces deux tours du Trésor & de la Chapelle sont les plus anciennes.

Des murs de 10. pieds d'épaisseur en pierres de taille, elevés à la hauteur des tours les réunissent, & sont contigus à plusieurs appartemens de Prisonniers pratiqués dans les entre-deux. Au fond de cette cour est un grand corps de logis moderne qui la sépare d'une plus petite que l'on nomme *Cour du Puits.* Au milieu de ce batiment, est un escalier de pierres de 5. marches que l'on monte pour arriver à la porte principale. On trouve ensuite l'escalier des appartemens d'enhaut, & une allée qui aboutit à la seconde cour. A droite est le vestibule de la salle où les Ministres, Lieutenant de Police, ou Commissaires interrogent les Prisonniers. Cette piece est appellée *Salle du Conseil.* Les

Prisonniers y reçoivent ordinairement les visites des Etrangers. Il y a dans l'enfoncement une vaste piece qui sert de dépôt aux effets & papiers saisis aux Prisonniers.

Derriere la Salle du Conseil, sont des logemens d'Officiers subalternes, & de quelques Porte-Clefs.

A gauche, en entrant par le même escalier sont les cuisines, offices & laverie, qui ont de doubles issues dans la cour du puits. Il y a 3. Etages au dessus, chacun de 3 pieces. Le premier & le second servent pour les Prisonniers distingués ou malades.

Le Lieutenant de Roi a son appartement à droite, dans le haut de ce corps de logis, au dessus de la Salle du Conseil; le Major Loge au second, & le Chirurgien au troisième.

De l'autre côté de la grande cour, près les cuisines & la *Tour de la Liberté*, sont des appartemens de Prisonniers consistans chacun en une grande chambre, & un cabinet ayant vüe sur Paris. Les cachots de cette tour s'étendent sous les cuisines. Après cette tour, sont d'anciens appartemens où l'on a ménagé une petite Chapelle au rèz de chaussée. Il y a 5 niches ou cabinets fermés dans cette Chapelle, trois sont pratiqués dans les murs, les autres ne sont qu'en boiserie. On y met chaque Prisonnier seul à seul, pour entendre la Messe. Ils ne peuvent voir, ni être vûs. Les portes de ces niches sont garnies en dehors d'une serrure, & de deux verrouils; elles sont grillées en fer en dedans,

& ont des vitres du côté de la Chapelle, & par dessus, des rideaux que l'on tire au *Sanctus*, & que l'on referme à la derniere Oraison. A 5. Prisonniers par Messe, 10. seulement peuvent y assister le même jour. S'il y en a un plus grand nombre au Chateau, ou ils ne vont point à la Messe (c'est assez la regle pour les Ecclésiastiques, les Prisonniers à vie, & tous ceux qui ne demandent point à y aller), ou ils n'y vont qu'alternativement; parcequ'il y en a presque toujours quelques-uns qui ont la permission d'y aller habituellement.

A côté de la Chapelle, en descendant vers la barriére sont la *Tour de la Bertaudiere*, & ensuite des appartemens pour l'Aide-Major, le Capitaine de porte, & quelques domestiques, ou porte-clefs. Dans l'encoignure près la barriere est la *Tour de la Baziniere.* Pour y parvenir, il faut passer une petite cour ou vestibule qui communique au Corps de Garde par une porte double très forte. Tel est l'ordre des 6. Tours & des batimens qui entourent la grande cour.

En suivant l'allée du corps de logis qui sépare les deux cours, on parvient à la cour du Puits. En y entrant, on trouve à droite dans l'enfoncement la *Tour du Coin.* Entre celle-ci, & la tour du Puits, sont d'anciens appartemens où logent les Cuisiniers, Marmitons, & Valets. Il y a aussi quelques chambres pour des Prisonniers, mais elles ne servent que très rarement. La cour du Puits

n'a que 25. pieds de longueur ſur 50. de largeur. Il y a un grand puits pour l'uſage des cuiſines. Les Cuiſiniers jettent les ordures, & élévent de la volaille dans cette petite cour, ce qui la rend toujours mal propre & infecte.

La façade du Chateau en dehors préſente 4. tours vèrs Paris, & 4. vèrs le Faux-Bourg. Le deſſus de ces tours forme une platte-forme continuée en terraſſes ſolidement travaillées, & parfaitement entretenuës. Les Priſonniers qui en ont obtenu la permiſſion s'y promenent, mais toujours accompagnés de Gardes. Il y a 13. Pieces de Canon ſur cette platte-forme. Elles ſervent dans les jours ſolemnels ou de réjoüiſſances.

On voit ſur le Plan que la *Tour du Puits* qui eſt du côté de la rüe des Tournelles eſt la premiere. En continuant le tour en dehors, on trouve entre la *Tour de la Baziniere* & celle de *la Comté*, l'entrée du Chateau, enſuite les autres tours en face du Faux-Bourg.

EXPLICATION *du Plan.*

A, Avenüe de *la Baſtille* par la Rüe Saint Antoine.

B, Entrée, & premier Pont-levis.

C, Hôtel du Gouvernement.

D, Premiere cour.

E, Avenüe qui conduit à la ſeconde cour.

F Portes de la ſeconde cour, & Pont-levis.

G, Les différens Corps-de Garde.
H, Grande cour au dedans des Tours.
I, Escalier qui conduit à la *Salle du Conseil.*
K, Salle du Conseil (ce batiment sépare les 2. cours intérieures).
L, Petite cour.
M, Chemin du Jardin.
N, Escalier du Jardin.
O, Jardin.
P, Fossés.
Q, Issüe qui conduit au *Jardin de* L'ARSENAL.
1. *Tour du Puits*,
2. *Tour de la Liberté*,
3. *Tour de la Bertaudiére*,
4. *Tour de la Baziniére*,
5. *Tour de la Comté*,
6. *Tour du Trésor*,
7. *Tour de la Chapelle*,
8. *Tour du Coin.*

Toutes les Tours sont fermées en bas par de fortes portes-doubles à gros verrouils rentrans dans des serrures énormes. Les Cachots du bas des tours sont remplis d'un limon qui exhale la plus mauvaise odeur. Ce sont des repaires de Crapauds, de Lézards, de Rats & d'Araignées (*b*). Il y a dans un coin

(*b*) C'est dans ces Cachots que le Tyran Louis XI. retenoit ceux qu'il vouloit faire périr par de longues miséres, comme les Princes d'Armagnac,

un lit de Camp formé de barres de fer ſcellées dans le mur, & de quelques planches fixées deſſus. On y met les Priſonniers que l'on veut effrayer, on leur donne quelques bottes de paille pour garnir leur lit. Deux portes de 7 pouces d'épaiſſeur chacune, appliquées l'une ſur l'autre ferment ces antres obſcurs: chacune a 2 gros verrouils & antant de ſerrures.

Toutes les chambres hautes ſont fermées avec les mêmes précautions. Il y en a 4 l'une ſur l'autre dans chaque tour, & une derniere en voute que l'on nomme la *Calotte*. Toutes les portes intérieures ſont couvertes de lames de fer de 2 ou 3. lignes d'épaiſſeur.

Il y a 5 ordres de chambres. Les plus horribles après les cachots, ſont celles où il y

leſquels enterrés dans ces cachots, dans des trous en maſſonerie dont le fond étoit terminé en pain de ſucre, afin que les pieds n'y puſſent trouver d'aſſiette, & que le corps n'y pût prendre de repos, en etoient encore tirés deux fois la ſemaine, pour être fuſtigés ſous les yeux de Philippe l'Huillier Gouverneur de la Baſtille; & de 3. mois en 3 mois pour ſe voir arracher une ou deux dents. L'ainé de ces Princes y devint fou; mais le Cadet fut aſſez heureux pour en être delivré par la mort de Louis XI. & c'eſt de ſa Requête de l'an 1483, que l'on apprend la vérité de ces faits, qui ne pourroient être crus, ni même imaginés, ſans une preuve ſi conſtante. *Hiſt. de l'Ancien Gouvern. de la France par le Comte de Boulainvilliers*, Lettre 14. Tom. 3, pag. 226.

a des *Cages ou Cachots de fer* (*c*): Il y en a 3 de cette honnête espéce. Ces cages sont

(*c*) Le Comte de Boulainvilliers, page 224 du Volume deja cité, dit qu'on ne sauroit affirmer que Louis XI. ait été l'Inventeur des Cages & Cachots de fer qui se voyent à la Bastille, & dans les Chateaux de Blois, de Bourges, d'Angers, de Loches, de Tours, du Mont-Saint Michel. L'Evêque de Verdun suivant Mezerai fut l'inventeur de ces cages. Il en avoit fait construire une au Chateau d'Angers où il fut le premier renfermé pendant 10. à 12 ans. Boulainvilliers dit, page 225, qu'il a vû de ses yeux au Chateau Duplessis-les-Tours le cachot de fer où le Cardinal de la Ballue (emprisonné vers 1430) fut renfermé pendant 11. annees entieres par les ordres de Louis XI. Les murailles, les planchers, la porte, le guichet pour recevoir la nourriture, & vuider les immondices sont de plaques de fer attachées sur de grosses barres du même métal. Louis XI. en fît construire 2 au Chateau de Loches. Ludovic Sforce Duc de Milan ayant été pris le 10. Avril 1500. dans une Bataille contre Louis XII, fut conduit en France, & enfermé dans une des cages de fer du Chateau de Loches où il finit ses jours. *Observations Hist. & Crit.* relativement à l'Hist. de Charles VIII. dans le Recueil des Mémoires de l'Acad. des Inscript. pag. 238. in 4°.

Louis XII. lui-même etant encore Duc d'Orléans, fut fait prisonnier en 1488 à la Bataille de Saint Aubin-du Cormier en Bretagne. Après avoir été promené de prisons en prisons, il fut renfermé pendant 3. ans entiers dans le Chateau de Bourges & on le forçoit de coucher dans la cage de fer.

formées de poutrelles revêtües de fortes feuilles de fer. Elles ont 6 pieds de large fur 8. de long.

Le fecond ordre de chambres rigoureufes eft les *Calottes*. Ces chambres les plus élevées des tours font formées de 8. arcades en pierres de taille. On ne peut fe promener qu'au milieu. Il y a à peine l'éfpace d'un lit d'une arcade à l'autre. La diftance du bord intérieur de la fenêtre eft de toute l'épaiffeur du mur, qui eft de 10. pieds environ. Il y a des grilles de fer à la hauteur des fenêtres en dedans de ces chambres, & des contre-grilles extérieures. Les Calottes font peu éclairées. En Eté la chaleur y eft exceffive, en Hiver le froid infuportable. Il n'y a que des poëles dans les calottes (*d*).

(*d*) Le Comte de Boulainvilliers dit encore (Lettre XIV) que la Baftille étoit déftinée aux Prifonniers que l'on vouloit exterminer, ou par la forme apparente de la Juftice, ou par le fupplice des *Oubliettes* fort ufité par *Triftan-l'hermite* Prévôt de l'Hôtel & Compere de Louis XI. Cet homme d'éxécrable mémoire étoit lui feul le Juge, le témoin & l'éxécuteur. Il faifoit paffer les victimes que Louis XI. lui livroit fur une bafcule d'où ils tomboient fur des roües armées de pointes & de tranchans; d'autres étoient noyés une pierre au cou, ou étouffés dans des cachots. Ce Tyran fit périr ainfi plus de quatre mille perfonnes (*Mézerai*, Abregé Chronol. T. 4; & *Commines*, Liv 6, Ch. 12.) Pendant le féjour que j'ai fait à la

Presque toutes les chambres des Tours ſont octogones, hautes de 14 à 15. pieds, & de 20. de diametre, les cheminées ſont fort élevées. Dans la plupart il y a 3. marches pour monter aux croiſées. Toutes les fenêtres ſont grillées & contre-grillées en fer. Pluſieurs ont une troiſieme grille au milieu de lépaiſſeur des murs. Les barres de ces grilles ſont de la groſſeur du bras. Les chambres baſſes n'ont de jour que ſur les foſſés. Les jours de celles qui ſont plus élevées, ſont obſcurs & lointains à cauſe de l'éloignement du bord extérieur des fenêtres. Enfin les chambres les moins déſagréables, ont des vûes ſur la campagne, ſur Paris, ſur les Boulevars. Quoique les fenêtres de ces chambres ſoient grillées, & contre-grillées, cependant elles ſont aſſez éclairées, leurs ouvertures s'élargiſſant dans leur intérieur.

Dans bien des cas, les grilles extérieures des fenêtres ſont masquées avec de la toile, ou bien on y établit des hottes en planches,

Baſtille, je n'ai pu parvenir à voir la *Chambre des Oubliettes*; mais j'ai vû au Chateau de Ruel qui fut la maiſon de plaiſance du Cardinal de Richelieu, & qui appartient aujourd'hui à M. le Duc D'Aiguillon, un Cabinet qui conſerve encore le nom de *Cabinet-des Oubliettes.* Ce Miniſtre cruel y faiſoit paſſer les perſonnes qu'il vouloit perdre. A peine y avoient-elles poſé le pied, qu'une baſcule faiſoit entrouvrir le plancher ſous leurs pas; & elles tomboient dans la profondeur d'un abîme.

de maniere que le jour s'y plonge, & toute vüe eſt interdite au Priſonnier.

La plupart des chambres ont des cheminées, les autres des poëles ; il n'y en a point dans les cachots. Toutes les cheminées ſont grillées en haut, barrées de fer en bas, & à pluſieurs endroits dans leur longueur. Pour empêcher les communications, on a multiplié les précautions. Anciennement les Priſonniers converſoient par les cheminées, ou y montoient dans l'espérance de pouvoir s'échaper. Chaque tour a des latrines : elles ſont grillées aux différens étages. Quelques appartemens en ont d'intérieures, les autres ont les ſupplémens ordinaires.

Toutes ces chambres ſont mal cloſes, très froides, & très humides en hiver. Elles ont toutes leurs *numeros*. Elles portent le nom du dégré de leur élévation, comme leurs portes ſe préſentent à droite & à gauche en montant. Ainſi la *premiere Baziniere* eſt la premiere chambre de la tour de ce nom, au deſſus du cachot, puis la *ſeconde Baziniere*, la *troiſiéme*, la *quatriéme*, & la *Calotte Baziniere*. De même tous les Priſonniers ſont appellés du nom de leur tour joint au *numero* de leur chambre ; par cette raiſon, le *nom de Baſtille* de tel Priſonnier eſt la *ſeconde Baziniere*, la *premiere Bertaudiere*, la *quatriéme Comté*, la *troiſiéme du Tréſor*, &c.

Les chambres ordinaires préſentent 4 murailles nües, mais ſur leſquelles on lit les noms des Priſonniers qui y ont été renfer-

més, des vers, des deviſes, des ſentences &c. Un lit de ſerge verte avec rideaux, paillaſſe, & 3. matelats, 2 tables, 2 cruches d'eau, une fourchette de fer, une cuillere d'étain, & un gobelet de même métal, un chandelier de cuivre, des mouchettes de fer, un pot de chambre, 2 ou 3 chaiſes, quelquefois un vieux fauteuil forment tout l'ameublement. Quelques chambres ont des chenets. On n'obtient que très rarement des pelles & des pincettes. On fournit à chaque Priſonnier une proviſion d'allumettes, un briquet, des pierres à feu, de l'amadou, une chandelle chaque jour, un ballai chaque ſemaine, des draps de lit tous les 15 jours, & 4 ſerviettes par ſemaine. On prend tous les 8 jours le linge des Priſonniers pour le blanchir.

Trois portes l'une ſur l'autre ſont fermées ſur chaque Priſonnier: le bruit des verrouils, des ſerrures & des clefs eſt effrayant. Un porte-clefs eſt chargé de porter aux Priſonniers leurs repas, & va prendre leurs reſtes qui ſont à ſon profit.

La nouriture des Priſonniers eſt reglée par un tarif ſuivant leur qualité. Il y a des claſſes de 50 Livres par jour (les Princes) de 30 L. de 20 L. de 10 L. de 5 L. & de 3 L. Les moindres ſont de 2 L. 10 ſous; c'eſt le tau des valets ou gardes. Dans ces prix ſont compris le blanchiſſage, & la chandelle; le bois à bruler eſt un article à part.

La cuiſine eſt ſervie par un Chef qui eſt

l'économe du Gouverneur. Il a fous lui, un rotiffeur, un marmiton, un fcieur de bois. Tous les plats font mesquins, & mal préparés; c'eft la mine d'or du Gouverneur qui augmente fes revenans-bons en raifon de la mauvaife chere qu'il fait faire aux Prifonniers. Outre ces profits immenfes, le Gouverneur a par jour 150 L. pour 15 places de Prifonniers fuppofés à 10 L. chaquun, fans préjudice du prix journalier par têtes de Prifonniers exiftans. Ces 150 L. font un fupplément de finance ou indemnité. Et on y ajoute encore très fouvent des gratifications confidérables.

En gras on a chaque jour une foupe, un bouilli, une entrée; en maigre, une foupe, un plat de poiffon, & deux entrées. Le foir en gras une tranche de rôti, un ragoût, une falade; en maigre un plat d'œufs, un de légumes. Les variantes des cottes de 5 L. à 10 L. font bien peu confidérables. Elles confiftent dans un demi poulet étique, un pigeon, un lapereau qui fent les choux, ou quelques oifeaux, & du déffert, dont chaque portion ne coûte pas 2 fous.

Le Dimanche à diner une foupe mauvaife, une tranche de vache bouillie que l'on appelle bœuf, & 4 petits pâtés, le foir une tranche de rôti, géniffe, veau, ou mouton, un petit plat d'haricot où les os & les navets abondent, une falade. L'huile que l'on préfente fait foulever le cœur: elle ne feroit bonne que pour les reverbéres. Les foupés en gras font uniformes. Le Lundi, au-

lieudes 4 pâtés, c'eſt du haricot. Le Mardi à midi une ſauciſſe, ou un demi pied de cochon, ou une légere cotelette de porc frais. Le Mercredi une petite tourte, cuite à demi, ou brulée. Le Jeudi deux minces cotelettes de mouton. Le Vendredi à diner, un demi carpeau frit, ou à l'etuvée, de la raye puante, de la moruë au beurre & à la moutarde, ou quelque friture déſſéchée avec quelques légumes ou un plat d'œufs. A ſouper un plat d'œufs au beure roux ou à la tripe, & des épinars à l'eau, & au lait. Le Samedi eſt la répétition; & le cercle invariable recommence le Dimanche.

Les 3 jours de Saint Louis, de Saint Martin & des Rois, tous les Priſonniers ont une augmentation de portion qui conſiſte dans une moitié de poulet rôti ou un pigeon. Le Lundi gras on leur donne une petite tourte.

Chaque Priſonnier a une livre de pain, & une bouteille de vin par jour. Ce vin eſt plat & fort mauvais. Le deſſert eſt une pomme, un biſcuit, quelques amandes & raiſins ſecs, ſemés légerement ſur le fond d'une aſſiete, quelques ceriſes, groſeilles ou prunes dans la ſaiſon. On eſt ſervi en étain ordinairement. Quelquefois on obtient d'êtreſervi en fayance, & avec des cuillere & fourchette d'argent. Si on ſe plaint de la mauvaiſe nourriture, cela change pour quelques jours, mais le plaignant éſſuye d'ailleurs des déſagréments. Il n'y a point de gargotte à 12 ſ. par repas où l'on ne ſoit mieux traité qu'à

la Baſtille. En général cette cuiſine eſt très mauvaiſe, la ſoupe ſans aucun ſuc, les viandes ſont de la moindre qualité, & mal aprêtées. Tout ceci contribue fort à ruiner la ſanté des Priſonniers, cela crie vengeance devant Dieu, & devant les Hommes.

Les Officiers de l'État-Major n'ont aucune inſpection ſur la cuiſine, cela regarde le Gouverneur ſeul. Quelques Priſonniers ont obtenu de la Police la permiſſion de ſe faire ſervir par un traiteur du dehors, mais cela coute trois fois plus que dans la Ville.

Les Priſonniers ordinaires ont par jour en hiver 5 morceaux de long bois à bruler. Ceux qui ſont recommandés en ont à diſcretion. Pluſieurs ont des gardes. La ſolde de ces gens eſt de 20 ſous par jour, on les nourrit en outre.

Il n'y a que 4 Porte-clefs pour les 8 Tours. Leur nom de Porte-clefs, vient de ce que pour une ſeule chambre il y a 5 groſſes clefs. Le trouſſeau des clefs de tous les appartemens de châque tour eſt monſtrueux.

Lors du ſervice des repas, une ſentinelle armée eſt au pied de chaque tour. Pendant les Meſſes une ſentinelle eſt à la porte de la Chapelle. Elle n'y eſt poſée qu'après l'entrée des Priſonniers, & eſt levée avant leur ſortie.

L'Etat-Major conſiſte en un Gouverneur dont la place vaut, outre ſes appointemens de la Cour, plus de quarante mille livres dont il fait ſon profit ſur les vivres des Priſonniers; un Lieutenant de Roi dont le brevet eſt de ſoixante mille Livres, & qui en reti-

re cinq mille Livres par an, un Major à 4000 L. d'apointemens, un Aide-Major à 1500 L. un Chirurgien à 1200 L. Celui-ci fait de grands profits sur les remedes dont le Roi fait les frais. Le Médecin est externe, il a son appartement au Chateau des Thuilleries.

Il n'y a pas plus de 30 ans que les choses sont sur ce pied. Anciennement le Gouverneur & le Lieutenant de Roi étoient les seuls à la nomination du Roi. Les autres Officiers etoient nommés par le Gouverneur qui pouvoit les destituer à sa volonté. Ils avoient sous eux des Archers de Compagnies Franches, des bourgeois soldés par le Gouverneur pour la garde du Chateau. M. d'Argenson leur fit substituer un Etat-Major, avec une Compagnie d'Invalides de cent hommes qui ont deux Capitaines, & un Lieutenant. Le simple Soldat est habillé, entretenu de linges, de souliers, de sel, de chandelle, de bois, & a 10 s. par jour. Le service est rude. Les Soldats ne peuvent découcher sans permission du Gouverneur. Plusieurs l'obtiennent: les autres font le service des absens qui leur abandonnent la moitié de leur paye.

Aucun des Officiers ne peut diner dehors sans permission, & découcher sans un congé signé du Ministre.

Pendant le jour, outre les 5 sentinelles des portes, il y en a une à la porte extérieure du Chateau, pour écarter les curieux qui s'arrêteroient seulement à considérer cette entrée.

Le Major est chargé de la plume, il a la correspondance & tout le détail. Il dresse

tous les mois des comptes. Il en remet des doubles au Miniſtre dans le département duquel eſt la Ville de Paris, au Contrôleur-Général des Finances, & au Lieutenant-Général de Police. Ces comptes préſentent le tableau du nombre, des noms de tous les Priſonniers, & le calcul des dépenſes. Cet Officier reçoit l'argent du Controleur-Général, & fait les payemens. La dépenſe générale monte année commune à plus de cent mille livres.

Le Chateau eſt entouré d'un foſſé large dénviron 120 pieds. Il n'y a d'eau dedans, que lors des grands débordemens de la Seine, & après les pluyes abondantes. Ce foſſé eſt entouré d'un mur de 60 pieds d'élévation, contre lequel eſt attachée une gallerie de bois à rampe, laquelle regne dans tout le contour du foſſé à l'oppoſité du Chateau. On l'appelle *les Rondes*. Deux eſcaliers placés à droite, & à gauche, en face du grand Corps de Garde conduiſent à ces rondes. Des ſentinelles y ſont placées le jour, & la nuit. Elles ſe promenent ſans ceſſe, & examinent ſi les Priſonniers font quelque tentative. Pendant la nuit, les Sentinelles ſont poſées ſur ces rondes, au nombre de 4 à la fois. Les Officiers & Sergens font leur ronde tous les quarts d'heure, & s'aſſurent par les *qui vive*, ſi toutes les Sentinelles veillent. Chacune a ſon inſtant de ronde marqué. Toutes ont des pieces de cuivre numérotées, & trouées, qu'elles paſſent dans une aiguille dont la ba-

ze eſt adhérente au fond d'une boête cadenacée, telle que l'on en a dans les Villes de Guerre. Cette boête eſt portée tous les matins à l'Etat-Major: Les Officiers en font l'ouverture, vérifient l'ordre des pieces enfilées, & jugent de l'éxactitude, ou du défaut des rondes. On rend en même tems compte au Lieutenant de Roi, & au Major de tout ce qui a été vû, entendu, apperçu pendant la nuit. Tout ce qui ſe paſſe en dedans, ou en dehors eſt rapporté, & écrit exactement.

Le jour & la nuit, la Sentinelle intérieure du Chateau ſonne une cloche à toutes les heures, pour avertir qu'elle veille. Outre cette cloche, la nuit, on en ſonne une autre ſur les rondes à tous les quarts-d'heure. La Garde monte à 11 heures du matin. La retraite de la Garniſon ſonne à 9 heures du ſoir en Hiver; à 10 en Eté. Les ponts ſe lévent entre 10 & 11 heures du ſoir. Tout s'ouvre à quelque heure que ce ſoit, quand il y a des ordres du Roi.

Le Chapelain principal de la Baſtille eſt apointé à 1200 L. Il dit la Meſſe toujours à 9 heures du matin, Il y a 2 Soû-chapelains qui n'ont que 400 L. par an. Ils ne diſent la Meſſe que les Dimanches & Fêtes, l'un à 10 heures, l'autre entre midi, & une heure. Cette derniere Meſſe eſt proprement la Meſſe du Gouverneur. Les Priſonniers n'y vont point, à moins qu'ils ne ſoint privilégiés. Outre ces Chapelain & Soû-chapelains, il y

a un Confeſſeur en titre qui a 900 L. par an. Les vieux domeſtiques retirés ont des penſions.

Ce Chateau peut contenir 40 Priſonniers dans des appartemens ſéparés. Quand ils ſont en grand nombre ; ils ont néceſſairement moins de promenades. Il y a préſentement 4 Priſonniers à vie. Ils ſont devenus plus ou moins fous. L'un d'eux y eſt depuis l'affaire de *Damien* (1757).

Au dehors du Chateau, du côté du Faux-Bourg Saint Antoine, il y a un grand baſtion dégagé du corps du Chateau. C'étoit anciennement un des boulevars de la primitive entrée de Paris. On y a planté des arbres, & fait un jardin. La porte du chemin qui y conduit, eſt entre la *tour du Tréſor*, & celle de *la Comté*.

A la gauche de la Baſtille eſt la porte Saint Antoine. Cette porte eſt flanquée d'un baſtion parallelle à célui qui ſert de jardin au Chateau.

Le Lieutenant Général de Police de Paris, eſt le ſubdélégué du Miniſtére au département de la Baſtille. Il a ſous lui un Commiſſaire en titre que l'on nomme le Commiſſaire de la Baſtille. Celui-ci a des gages fixes pour faire ce que l'on appelle *les inſtructions*, mais il ne les fait point excluſivement : il n'a aucune inſpection, ni fonction, que dans les cas où il reçoit des Ordres, la raiſon en eſt que tout ce qui ſe fait dans ce Chateau eſt arbitraire.

En arrivant à la Bastille, chaque Prisonnier est inventorié. On examine ses malles, habits, linges, poches, pour voir s'il n'y a pas de papiers relatifs à l'objet de sa détention. On ne fouille pas ordinairement les personnes d'un certain rang, mais on leur demande leurs couteaux, rasoirs, cizeaux, montres, cannes, bijoux & argent. Après cet examen on conduit le Prisonnier dans un appartement où il est renfermé sous 3 portes. Ceux qui n'ont point de domestique, font eux-même leur lit & leur feu. On dine à 11 heures, on soupe à 6.

Dans les premiers tems, on n'a ni livres, ni encre, ni papier: on ne va ni à la Messe, ni à la promenade: on n'a permission d'écrire à qui que ce soit, pas même au Lieutenant de Police dont tout dépend, & à qui il faut la faire demander par le Major qui s'y prête ordinairement. On ne va d'abord à la Messe que de deux Dimanches l'un. Quand on a pu obtenir la permission d'écrire au Lieutenant de Police, on peut lui demander celle d'écrire à sa Famille, d'en recevoir des réponses, d'avoir avec soi son domestique, ou un garde, &c. Il refuse ou accorde suivant les circonstances. On ne peut rien obtenir que par ce canal.

Les Officiers de l'Etat-Major se chargent de faire parvenir les lettres des Prisonniers à la Police. Elles y sont envoyées exactement à midi & le soir. A quelque heure que ce soit, si on le demande, ces lettres sont

portées par des exprès que l'on paye de l'argent des détenus. Les réponſes ſont toujours adreſſées au Major, il les communique au Priſonnier. Si on a omis de lui parler de quelque objet de la lettre du Priſonnier, c'eſt un refus. Les gardes que l'on donne à ceux aux quels on refuſe leurs domeſtiques, ou qui n'en ont point, ſont des Soldats Invalides ordinairement. Ces gens couchent auprès des Priſonniers, & les ſervent. Il faut toujours être en défiance avec ces hommes, ainſi qu'avec les Porte-clefs, parceque toutes les paroles ſont recueillies, & rendues aux Officiers qui les reportent à la Police: c'eſt ainſi que l'on étudie le caractére des Priſonniers. Tout eſt dans ce Chateau, myſtere, ruſe, artifice, piege, espionnage. Souvent des Officiers, des Gardes, des Porte-clefs, des Valets tachent d'induire un Priſonnier à parler mal du Gouvernement, & rendent compte de tout.

On obtient quelquefois d'avoir des livres, ſa montre, ſon couteau, ſes raſoirs, & même de l'encre, & du papier blanc. On peut demander à voir le Lieutenant de Police quand il vient à la Baſtille. Ordinairement il fait deſcendre les Priſonniers quelques jours, après leur arrivée. Quelquesfois il va les viſiter dans leurs chambres, ſurtout les Dames.

Lorſque le Lieutenant de Police voit un Priſonnier, la converſation roule ſur l'objet de ſa détention. Il lui demande quelque-

fois des déclarations écrites & fignées. En général on doit mettre autant de circonfpection dans ces converfations que dans fon interrogatoire même, puifque rien de tout ce qui peut être dit ou écrit n'eft oublié.

Quand on veut faire parvenir quelque chofe au Lieutenant de Police, c'eft toujours par le Major. On peut écrire à cet Officier des billets par le Porte-clefs. On n'eft jamais prévenu fur rien, il faut tout demander, même la permiffion de fe faire rafer. C'eft le Chirurgien qui fait les barbes. Il fournit aux Prifonniers malades ou indifpofés fucre, caffé, thé, chocolat, confitures & les remedes néceffaires.

La promenade eft d'une heure par jour, quelquefois d'une heure le matin, & d'une heure le foir dans la grande cour.

Un Prifonnier peut être interrogé peu de jours après fon entrée à la Baftille, fouvent il ne l'eft qu'au bout de plufieurs femaines. Quelquefois on l'avertit du jour où il doit être interrogé, fouvent il ne l'apprend qu'au moment où on le fait descendre à la Salle du Confeil. C'eft le Lieutenant de Police, un Confeiller d'Etat, un Maitre des Requêtes, un Confeiller ou un Commiffaire du Châtelet qui remplit cette Commiffion. Quand le Lieutenant de Police n'interroge pas lui-même, il vient ordinairement à la fin de l'Interrogatoire.

Ces

Ces Commiſſaires ſont des êtres purement paſſifs. Souvent ils tâchent d'effrayer un Priſonnier ; ils lui tendent des piéges, employent toutes les reſſources des ruſes les plus baſſes pour lui arracher des aveux. Ils ſuppoſent des preuves, repréſentent des papiers, ſans permettre de les lire, ſoutenant que ce ſont des pieces de conviction invincibles. Leurs interrogats ſont toujours vagues. Ils roulent non ſeulement ſur les paroles & les actions du Priſonnier, mais ſur ſes penſées les plus ſecrettes, ſur ſes paroles, & la conduite des perſonnes de ſa connoiſſance que l'on veut compromettre.

Ceux qui interrogent, diſent à un Priſonnier qu'il y va de ſa tête, que de lui dépend en ce jour ſa vie, ou ſa mort ; que s'il veut tout déclarer de bonne foi, ils ſont autoriſés à lui promettre un élargiſſement prompt, que s'il refuſe d'avoüer, il va être livré à une Commiſſion extraordinaire ; que l'on a des pieces déciſives, des preuves acquiſes, plus qu'il n'en faut pour le perdre ; que ſes complices ont tout découvert ; que le Gouvernement a des reſſources inconnües, dont il ne peut ſe douter. Ils fatiguent les Priſonniers par des Interrogatoires variés & multipliés à l'infini. Suivant les perſonnes, ils employent les promeſſes, les careſſes, les menaces ; d'autresfois ils inſultent les détenus, & les outragent avec une inſolence qui met le comble à la tyrannie dont ils ſont les vils inſtrumens.

Si le Prisonnier fait les aveus exigés, les Commissaires lui déclarent alors, que pour son élargissement, ils n'ont pas d'autorisation précise, mais qu'ils ont tout lieu de l'espérer, qu'ils vont la solliciter, &c. .... Les aveux du Prisonnier, loin de rendre son sort meilleur, donnent lieu à de nouveaux interrogatoires, prolongent souvent sa détention, compromettent les personnes avec lesquelles il a eu des relations, & l'exposent lui-même à de nouveaux tourmens.

Dans certains cas, ce sont des Commissaires du Parlement qui font les *Instructions*. Ceux-ci tiennent leurs séances à l'Hôtel du Gouvernement ou à l'Arsenal. Ils n'entrent jamais dans l'intérieur de la Bastille. La différence que le Ministere met entre eux & les membres du Conseil, ou du Châtelet, est que ceux-ci sont *Royalistes*, & les autres *marlementaires*. Or on n'admet que les prePiers dans cette enceinte, on ne veut pas que les autres y mettent le pied.

Les Prisonniers ne reçoivent jamais aucune visite du dehors avant l'instruction consommée. Pour obtenir cette faveur après les interrogatoires, il faut la demander avec instance & persévérance, & que des amis puissans la sollicitent au dehors. On peut demander une prolongation de promenade, à se promener sur les Tours, au Jardin, à lire les Gazettes & Journaux, à être réuni aux personnes de sa connoissance, s'il y en a, à

manger, & à ſe promener enſemble. Pour tout cecy, il faut écrire au Lieutenant de Police & au Gouverneur. Pluſieurs perſonnes détenues pour l'Affaire du Canada eurent la liberté de ſe voir. Lors des promenades au Jardin ou ſur les tours les Priſonniers ſont toujours accompagnés de bas Officiers Invalides. Les Officiers même de l'Etat-Major accompagnent ſouvent ceux qui ſont d'un certain état. En Hiver, ils les font entrer dans la Salle où ils ſe tiennent ordinairement, quelquefois il les viſitent dans leurs chambres. Le Gouverneur viſite auſſi les Priſonniers, ſurtout lorsqu'ils lui ſont recommandés. Les converſations avec tous ces Officiers, doivent toujours être très circonſpectes, parceque tout eſt obſervé & dénoncé.

On prend de grandes précautions pour que les Priſonniers ne s'apperçoivent ni ſe rencontrent, & qu'ils ne ſoient point vûs par les Etrangers qui ſont admis à en viſiter quelqu'un. Si pendant la promenade dans la cour quelque perſonne vient à paſſer, on fait entrer le Priſonnier dans un des cabinets pratiqués au rèz de chauſſée de la Cour, & on ne l'en fait ſortir qu'après que les paſſans ſont retirés. Les Priſonniers ſont toujours ſous les verrouils pendant tout le tems qu'ils paſſent dans leurs chambres. Les portes s'ouvrent ſeulement aux heures de la Meſſe, des promenades, ou des viſites, & on les re-

ferme auſſitôt après.

Pour viſiter un Priſonnier, il faut avoir une permiſſion écrite du Lieutenant de Police. Elle eſt ordinairement dans une lettre addreſſante au Lieutenant de Roi, ou au Major. Le nombre & la durée des viſites y eſt toujours fixé. Ces viſites ſont toujours reçues en préſence des Officiers ou Porte-clefs, afin que les Priſonniers ne diſent & n'apprennent rien d'intéreſſant. Le viſitant eſt d'un côté de la chambre, le viſité de l'autre, & l'Officier ou Porte-clefs écoutant eſt au milieu. C'eſt la regle invariable. Il n'eſt jamais permis de parler des motifs de la détention du Priſonnier, ni de tout ce qui pourroit y avoir quelque rapport.

Pour qu'un Priſonnier recût des viſites, ſans témoins, il faudroit une permiſſion du Miniſtre, & du Lieutenant de Police, ce que l'on n'obtient presque jamais. Les Officiers de l'Etat-Major ſont entierement ſubordonnés; ils ne peuvent rien accorder aux Priſonniers, ſans une autoriſation expreſſe du Miniſtre par le Lieutenant de Police. Tous les jours le Major rend compte par écrit au Lieutenant de Police de l'Etat des Priſonniers, des viſites qu'ils ont reçu, de tout ce qui a été dit, entendu, ou fait d'important au Château.

Quoique tout ſoit reglé, tout eſt cependent ſujet aux exceptions du crédit, des recommandations, de la protection, de l'in-

trigue &c. &c. &c. parceque le premier principe dans ce Château eſt la volonté arbitraire. Très ſouvent des perſonnes détenues pour le même objet ſont traitées très differemment en raiſon des recommandations plus ou moins conſidérables.

Il y a une Bibliothéque fondée par un Priſonnier étranger mort à la Baſtille au commencement du Siecle préſent. Quelques Priſonniers obtiennent la permiſſion d'y aller, d'autres, qu'on leur porte des livres dans leurs chambres.

On leur débite les choſes les plus fauſſes en affectant un air de vérité &d'interêt. „ Il eſt bien malheureux que le
„ Roi ait été prévenu contre vous. S. M.
„ ne peut entendre prononcer votre nom, ſans
„ entrer en courroux. L'affaire pour laquel-
„ le on vous a ravi vôtre liberté, n'a été
„ qu'un prétexte, on vous en vouloit anté-
„ rieurement, vous avez de puiſſans enne-
„ mis....." tels ſont les propos d'étiquette.

Inutilement un Priſonnier demande-t'il à écrire au Roi, il ne l'obtient jamais.

Le tourment perpétuel & le plus inſupportable de cette Inquiſition cruelle & odieuſe, ſont les promeſſes vagues, indéfinies, fauſſes ou équivoques, les espérances intariſſables & perſéveramment trompées d'une liberté prochaine, les exhortations à la patience, les conjectures à perte de vüe, dont le Lieutenant de Police & les Officiers ſont très prodigues.

Pour couvrir l'odieux des barbaries qui s'exercent, & rallentir le zèle des parents, ou des protecteurs qui sollicitent, on débite souvent contre le Prisonnier les calomnies les plus absurdes, les plus contradictoires. On déguise les vrais motifs de la détention, on cache les obstacles réels. Ces ressources qui varient à l'infini sont intarissables.

Il y a une grande piéçe remplie d'armoires très vastes, distribuées par cases, étiquettées des *numéros* de tous les appartemens du Château. Les effets de chaque Prisonnier sont déposés dans la case correspondante au *numéro* de sa chambre.

Lors de l'arrivée de chaque Prisonnier, on inscrit sur un Livre ses nom & qualité, le *numéro* de l'appartement qu'il va occuper, & la liste de ses effets déposés dans la case du même *numéro*. On présente ensuite ce livre au Prisonnier pour qu'il le signe.

Le Livre de sortie contient un protocole de serment & protestation de soumission, de respect, de fidelité, d'amour, de *reconnoissance* pour le Roi, d'assurance que les faits qui ont compromis le Prisonnier ont été l'effet de l'erreur seule de l'esprit, d'action de graces de ce que S. M. ne l'a pas livré à des *Commissaires extraordinaires*, de promesse de ne rien réveler de tout ce qu'il a vû & entendu pendant le séjour qu'il a fait dans la Bastille. Ce protocole que tout Prisonnier est obligé de signer avant sa sortie contient en-

core le reçu des bijoux, argent, & autres effets.

Un troisième Livre en feuilles contient les noms de tous les Prisonniers, & le tarif de leur dépense. Le relevé de ce livre passe tous les mois sous les yeux du Ministre.

Le Registre du détail de la dépense journaliere n'est que pour le Gouverneur, & le Chef de cuisine son œconome: le Major n'y a aucune inspection.

Enfin le quatrième Livre est un in-folio immense, ou plutôt une suite de cahiers qui augmente journellement. Ces cahiers sont contenus dans un très grand carton ou porte-feuilles en maroquin fermant à clef, lequel est encore renfermé dans un double carton. Ces feuilles déstribuées en colonnes, portent des titres imprimés à chacune.

I^e^. Colonne, *Noms & qualités des Prisonniers.*

II^e^. Col. *Dates des jours d'arrivée des Prisonniers au Château.*

III^e^. Col. *Noms des Sécrétaires d'Etat qui ont expédié les ordres.*

IV^e^. Col. *Dates de la sortie des Prisonniers.*

V^e^. Col. *Noms des Sécrétaires d'Etat qui ont signé les ordres d'élargissement.*

VI^e^. Col. *Causes de la détention des Prisonniers.*

VII^e^. Col. *Observations & Remarques.*

Le Major remplit la ſixième Colonne ſuivant les indications qu'il peut avoir, & le Lieutenant de Police lui donne des inſtructions quand il veut, & comme il veut. La ſeptième colonne contient l'Hiſtorique des faits, geſtes, caracteres, vie, mœurs & fin des Priſonniers.

Ces deux colonnes ſont des eſpeces de mémoires ſecrets, dont l'eſſence, & la vérité dépendent du jugement droit, ou faux, de la volonté bonne, ou mauvaiſe du Major & du Commiſſaire du Roi. Pluſieurs Priſonniers n'ont aucune note ſur ces deux dernieres colonnes.

Ce livre eſt de l'invention du Sieur *Chevalier* Major actuel, qui a été chargé d'écrire l'Hiſtoire ſecrette de ce Château depuis ſon origine. Il a remonté juſqu'aux découvertes qu'il a pu faire dans le dépôt des Archives. Quand une feuille eſt remplie, elle entre dans ce dépôt, où tout eſt conſervé pour la Poſtérité. Il y a un Archiviſte apointé.

On réunit encore en regiſtre tous les Ordres à jamais donnés & adreſſés au Gouverneur de la Baſtille, toutes les Lettres des Miniſtres & de la Police; tout eſt recueilli ſoigneuſement, & ſe retrouve au beſoin.

Auſſitôt que quelque Priſonnier eſt conduit à la Baſtille, le Miniſtre qui a ſigné l'ordre & le Commiſſaire du Roi ſont informés par le Major de ſon arrivée. Dans pluſieurs cas cet Officier eſt prévenu de l'arrivée

rivée des Prisonniers. Souvent une lettre particulière du Commissrire du Roi délivre un Prisonnier par anticipation, & il remet ensuite l'ordre du Roi au Major qui lui rend exactement sa lettre.

Quand un Prisonnier connu & protégé a absolument perdu la santé, & que l'on craint pour ses jours, on ne manque pas de le faire sortir. Le Miuistére n'aime pas que les gens connus meurent à la Bastille. (*) Si un Prisonnier meurt, on le fait inhumer à la Paroisse de Saint Paul, sous le nom d'un domestique, & ce mensonge est écrit sur le registre mortuaire, pour tromper la Postérité. Il y a un autre registre où le nom véritable des morts est inscrit; mais ce n'est qu'après bien des difficultés que l'on parvient à s'en faire délivrer des extraits. Il faut auparavant que le Commissaire de la Bastille soit informé de l'usage que les familles veulent faire de ces actes.

Il y a dans ce Chateau de vastes magazins que l'on appelle les dépôts. C'est-là que l'on renferme les Livres saisis, ou dont le débit est arrêté.

Lorsque le Commissaire du Roi (Lieutenant de Police) ou un Ministre entre dans le Château de la Bastille, la Garde se présente en haye à son passage, fait le salut, & les grandes portes s'ouvrent. Le même cérémonial s'observe pour les Maréchaux de

(*) Quelques Prisonniers ont péri à la Bastille par des voïes secrettes. mais ces Exemples sont rares.

France. Ceux-ci peuvent ſeuls entrer dans le Château avec leur épée. Les Ducs & Pairs ont prétendu avoir droit à la même diſtinction. Le *Mémoire des Préſidens à Mortier du Parlement de Paris* préſenté au Duc d'Orléans Régent du Royaume en 1717, en fait mention.

Il n'entre de voitures dans l'intérieur du Château que celles qui y conduiſent des Priſonniers, ou qui en enlévent pour les transférer dans d'autres Châteaux ou Priſons.

M. de Renneville (e) détenu à la Baſtille pendant onze ans & un mois, en ſortit le 16 Juin 1713, & ſe retira en Angleterre où

(e) René-Auguſte Conſtantin-de Renneville, le plus jeune de 12 Freres tous Militaires, dont ſept avoient été tués dans des combats pour la Patrie, étoit né à Caën d'une Famille diſtinguée originaire de la Province d'Anjou. Après avoir ſervi en qualité d'Officier, il fut envoyé dans pluſieurs Cours étrangeres pour négocier des Affaires importantes. De retour en France, il fut premier-Commis de M. de Chamillard. Des Ennemis ſecrets parvinrent à le rendre ſuſpect, & il fut renfermé à la Baſtille. Quoique l'on ne trouvât aucune charge contre lui, il fut cependant détenu pendant onze ans & un mois (depuis le 16 Mai 1702, juſqu'au 16 Juin 1713). Il aſſure qu'il ne put jamais découvrir les motifs de ſa détention. A ſon arrivée au Chateau, il fut renfermé dans la premiere chambre de la *Tour du Coin*, où *Henry de Montmorency Duc de Luxembourg*, les Maréchaux de *Biron*, & de *Baſſompierre* avoient

il composa deux Volumes intitulés, *l'Inquisition Françoise, ou Histoire de la Bastille.* Il dédia son livre au Roi d'Angleterre Georges I. Ces 2 Volumes furent imprimés in 12 à *Amsterdam* chez *Etienne Roger* en 1715, & traduits en Anglois & en Flamand. Cet Ouvrage intèressant est devenu très rare. Il contient l'Histoire des différens Prisonniers que M. de Renneville eut occasion de connoitre, pendant le long séjour qu'il fit dans ce Château. Les descriptions qu'il donne des lieux sont conformes aux détails que l'on vient de lire: mais le régime de cette horrible inquisition a changé depuis le commencement du Siecle.

ANECDOTES.

I. Charles de *Gontault Duc de Biron* Pair, Amiral, & Maréchal de France, Gouverneur de Brest, quoique comblé des faveurs d'Henry IV. traita avec les Ennemis de l'Etat (les Espagnols & le Duc de Savoye) qui le flatterent de lui donner en Souveraineté le Duché de Bourgogne, & la Franche-Comté pour dot d'une fille du Roi d'Espagne ou du

été détenus. C'est dans cette même chambre que M. *le Maitre-de Saci* mis à la Bastille le 14 Mai 1666 (où il fut détenu pendant 2 ans) avoit fait la plus grande partie de sa version de la Bible. M. de Renneville cultivoit les belles-Lettres & la Poësie. Son Histoire est parsemée de fragmens que les meilleurs Poëtes de son tèms ne désavoueroient pas.

Duc de Savoye qu'ils promettoient de lui donner en mariage. Henry IV. ayant découvert le complot en parla à Biron qui nia ſon crime avec obſtination. Le Parlement de Paris inſtruiſit ſon procez. Il ſe trouva convaincu du crime de haute trahiſon contre la Patrie & ſon Chef, & fut condamné par Arrêt du 29 Juillet 1602 à avoir la tête tranchée, ce qui fut exécuté le 31 du même mois dans la cour intérieure de la Baſtille. Les crocs de fer qui retenoient ſon échafaud, ſont encore dans les murs: Les choſes furent diſpoſées de maniere que de ſa chambre il y paſſa de plein pied. Il n'étoit âgé que de 40 ans. Son corps fut inhumé à la Paroiſſe de Saint Paul. Il y a des copies Manuſcrites du *Procès de Charles de Gontault Duc de Biron*, à la Bibliothèque Royale, à celles de Saint Germain-des Prés, & de la Ville de Paris.

II. François de *Baſſompierre* Maréchal de France né le 2. Avril 1579, ſe ſignala toujours par ſa bonne conduite, & par ſon courage. Sa haute réputation faiſant ombrage au Cardinal de Richelieu, ce Miniſtre, le fit renfermer à la Baſtille le 25 Fevrier 1631. Baſſompierre ne recouvra ſa liberté que le 19. Janvier 1643, au bout de 12 ans, après la mort de ſon ennemi. Il compoſa ſes *Mémoires* dans ſa Priſon, & mourut en 1646.

III. En 1674, le bagage de *Louis* Cheva-

lier *de Rohan* Grand-Veneur de France ayant été pris & fouillé dans une escarmouche à l'armée, on y trouva des Lettres qui firent soupçonner qu'il avoit fait un traité pour livrer le Havre-de Grace aux Anglois. Il fut arrêté & mis à la Bastille. Le Sieur de la Tuanderie son entremetteur se cacha. Les preuves n'étoient pas suffisantes. On nomma une Commission pour instrumenter contre l'accusé de trahison. La Tuanderie fut découvert à Rouen; on alla pour l'arrêter; mais il fit feu sur les assaillans, & se fit tuer sur la place. Des gens attachés au Chevalier de Rohan alloient tous les soirs autour de la Bastille corner dans des porte-voix, *la Tuanderie est mort, & n'a rien dit*; ils ne furent point entendus du Chevalier. Les Commissaires ne pouvant rien tirer de lui, lui dirent que „ le Roi savoit tout, qu'ils „ avoient des preuves, mais que l'on vou„ loit seulement son aveu, & *qu'ils étoient* „ *autorisés à lui promettre sa grace*, s'il décla„ roit la vérité." Le Chevalier trop crédule avoüa tout. Alors les perfides Commissaires changérent de langage. Ils lui dirent que *pour la grace, ils ne pouvoient en répondre, mais qu'ils avoient seulement espérance de l'obtenir & qu'ils alloient la solliciter.* Ils s'en mirent peu en peine, & condamnérent le Chevalier à perdre la tête. On le conduisit de plein pied à l'échafaud par une gallerie dressée à la hauteur de la fenêtre de la Salle

d'armes de l'Arfenal qui donne fur la petite place, au bout de la Rüe des Tournelles. Il fût décollé le 27. Novembre 1674. Son Procez eft à la Bibliot. Royale. On peut voir les Mém. du Marquis de Beauveau. Colog. 1688, p. 407.

IV. Les Jefuites du College de Clermont fitué rüe Saint Jacques à Paris, ayant, cette même année (1674), invité le Roi Louis XIV. à honorer de fa préfence une Tragédie que leurs écoliers devoient repréfenter, ce Prince s'y rendit. Ces habiles courtifans avoient eu foin d'inférer dans la piece plufieurs traits de flatterie dont le Monarque avide d'encens fut très fatisfait. Lorsque le Recteur du College reconduifoit le Roi, un Seigneur de fa fuite loua le fuccès de la Tragedie. Louis XIV. dit, „ faut-il s'en étonner, *c'eft mon College?*" Les Jefuites ne laifferent pas tomber ce mot. La nuit même, ils firent graver en grandes lettres d'or fur un marbre noir, *Collegium Ludovici Magni*, & le fubftituérent à l'ancienne infcription qui étoit placée au deffous du nom de Jéfus fur la porte principale du Collegé (*Collegium Claromontanum Societatis Jefus*). Et le matin la nouvelle infcription fut mife à la place de l'ancienne. Un jeune Ecolier de qualité, âgé de 13 ans, témoin du zèle des R. P. fit les 2. vers fuivans qu'il afficha le foir à la porte du College.

Abftulit hinc Jefum, pofuitque infignia Regis
Impia gens: alium non colit illa Deum.

Les Jéfuites ne manquerent pas de crier au

facrilége; l'Auteur enfant fut découvert, enlevé & enfermé à la Baſtille. L'implacable Societé le fit condamner, *par grace*, à une priſon perpetuelle, & il fut transféré à la Citadelle de l'Isle ſainte Marguerite. Pluſieurs années après, il fut ramené à la Bastille. En 1705, il étoit Priſonnier depuis 31. ans. Etant devenu héritier de toute ſa Famille qui poſſedoit de grands biens, le Jéſuite *Riquelet* alors Confeſſeur de la Bastille, remontra à ſes confreres la néceſſité de rendre la liberté à ce Priſonnier. La pluye d'or qui avoit forcé la Tour de Danaë eut le même effet ſur le Château de la Baſtille. Les Jéſuites ſe firent un mérite auprès du Priſonnier de la protection qu'ils lui accorderent; & cet homme conſidérable dont la Famille alloit s'éteindre ſans le ſecours de la Societé ne manqua pas de lui donner des preuves étendues de ſa reconnoiſſance. (Préface de M. de Renneville, Tom. 1. Pag. 46—48.

V. Le fameux Priſonnier de la Baſtille connu ſous le nom de *l'Homme au masque de fer*, étoit dans la chambre dite la troiſième Bertaudiere. On ne lui refuſoit rien de tout ce qu'il demandoit, on lui faiſoit la plus grande chere, & le Gouverneur ne s'aſſeyoit jamais devant lui. On l'obligeoit de porter toujours un masque de fer, & il lui étoit déffendu ſous peine de la vie, de ſe faire connoitre. Ces circonſtances ont donné lieu

à diverſes conjectures. L'Auteur des *Mémoires ſecrets pour ſervir à l'Hiſtoire de Perſe* prétend que le Comte de Vermandois Fils naturel & bien-aimé de Louis XIV. & de Madmoiſelle de la Valliere, à peu près du même âge que le Dauphin, mais d'un caractere fort oppoſé au ſien, s'étoit oublié un jour au point de lui donner un ſoufflet ; que cette action ayant éclaté, Louis XIV. l'envoya à l'Armée, & donna ordre à un confident intime de faire ſemer peu après ſon arrivée le bruit qu'il étoit attaqué de la peſte, afin d'éloigner tout le monde de lui, de le faire enſuite paſſer pour mort, & tandis qu'aux yeux de toute l'Armée on lui feroit des obſéques ſplendides, de le conduire en grand ſecret à la Citadelle de l'Isle Sainte Marguerite, ce qui fut exécuté ; que le Comte de Vermandois ne ſortit de cette Citadelle que pour être transféré au Château de la Baſtille (en 1700), lorſque Louis XIV. en donna le Gouvernement au Commandant de cette Isle nommé *Saint Mars*, en reconnoiſſance de ſa fidelité. Le même Auteur ajoûte, que le Comte de Vermandois s'aviſa un jour de graver ſon nom ſur le fond d'une aſſiette avec la pointe d'un couteau ; qu'un domeſtique ayant fait cette découverte, crut faire ſa cour en portant cette aſſiette au Commandant, & ſe procurer une récompenſe ; mais que ce malheureux fut trompé ; & que l'on ſe défit de lui ſur le champ, afin

d'émpêcher que le secret fut divulgué. Quoique ces *Mémoires secrets* eussent été publiés 9. ans auparavant la premiere Edition de *l'Histoire du Siecle de Louis XIV.* comme l'observe M. Clément, dans *Les cinq Années Littéraires* (Lettre XCIX., du 1e.. Mai 1752. Tom. 2), M. de Voltaire a avancé que tous les Historiens qui ont écrit avant lui, ignoroient ce fait. Il le raconte un peu différemment, sans nommer le Comte de Vermandois. Il dit que le Marquis de Louvois etant allé voir ce Prisonnier inconnu à l'Isle Sainte Marguerite, lui parla toujours debout, & avec une considération qui tenoit du respect; qu'il mourut en 1704. à la Bastille, & fut enterré la nuit à la Paroisse de S. Paul. L'Auteur des Philippiques (M. de *la Grange-Chancel*) dans sa *Lettre à M. Fréron*, prétend que ce Prisonnier étoit le Duc de Beaufort que l'on disoit avoir été tué au siége de Candie, & dont on ne put trouver le corps. Il donne pour raison de la détention de ce Duc, son esprit remuant, la part qu'il avoit eu aux mouvemens de Paris du tems de *la Fronde*, & son opposition, comme Amiral, aux desseins du Ministre Colbert chargé du département de la Marine. M. *Poullain-de Saintfoy* combat toutes ces opinions sur l'Homme au masque de fer. Il recule encore l'époque de la détention de ce Prisonnier à la Citadelle de l'Isle Sainte Marguerite fixée par M. de Voltaire à 1661.

par M. de la Grange-Chancel à 1669, & par l'Auteur des *Mémoires Secrets* à la fin de 1683 : M. de Saintfoy assure que ce Prisonnier inconnu étoit *le Duc de Monmouth* Fils de Charles II. Roi d'Angleterre, & de Lucie Walters ; qu'il s'étoit formé un parti dans le Comté de Dorset où il avoit éte proclamé Roi, qu'ayant attaqué l'Armée Royale il fut défait, pris, & conduit à Londres, où il fut renfermé à la Tour, & condamné à être décapité le 15. Juillet 1685. M. de Saintfoy ajoûte que le bruit courut dans les tems qu'un Officier de l'Armée du Duc de Monmouth qui lui ressembloit singulierement, fait Prisonnier avec lui, eut le courage de mourir à sa place. Il cite *M. Hume*, & le livre des *Amours de Charles II & Jacques II Rois d'Angleterre* ; & il observe, pour accréditer son opinion, que Jacques II, pouvant craindre quelque révolution qui rendît la liberté au Duc de Moumouth, pensa que quoiqu'il lui accordât la vie, il feroit sans inquiétude en le faisant passer en France. Le Jésuite Henry Griffet qui a été pendant longtems Confesseur (*f*) des Prisonniers de la Ba-

(*f*) Les Jésuites devenus Confesseurs des Rois, ne manquerent pas de placer un d'entre eux dans le poste de Confesseur de la Bastille. Cette place peu importante dans d'autres mains étoit dans les leur un moyen de faire des découvertes qui entroient dans les vües profondes de leur politique infernale. Aussi étoit-elle devenüe héréditaire dans la Societé.

ſtille, qui avoit feuilleté tous les papiers les plus ſecrets des Archives de ce Chateau & qui avoit ſans doute vû le Régiſtre mortuaire qui exiſte dans ce dépôt, a fait une *Diſſertation* très ſolide ſur ce Problême Hiſtorique. Ce Jéſuite n'atteſte pas que *l'Homme au masque de fer* fut le *Comte de Vermandois*, mais il raſſemble bien des raiſons & des probabilités en faveur de cette opinion ; & il ſemble que ſur cette matiere le ſuffrage du P. Griffet doit être d'un grand poids.

VI. Le dépôt de la Baſtille contient pluſieurs malles de Papiers de feu M. *le Duc de Vendôme* (*g*) qui concernent ſon Hiſtoire, & celle des Guerres d'Eſpagne, d'Italie & de Flandres. Ces papiers furent ſaiſis ſur ſon Fils naturel qui étoit ſon légataire lequel etant ſoupçonné d'avoir compoſé la Brochu-

(g) Louis-Joſeph Duc de Vendôme, de Mercœur, d'Etampes & de Penthievre, Général des Galeres, Grand-Séneſchal, & Gouverneur de Provence, né le 30. Juillet 1654, fut Vice-Roi, & Généraliſſime des Armées de Catalogne & d'Eſpagne depuis 1685, juſqu'au commencement de ce Siecle. En 1702, il paſſa au commandement des Armées d'Italie où il battit le Prince Eugêne & les Impériaux, & en 1707, il fit la Campagne de Flandres : il retourna trois ans après en Eſpagne où il mourut à Vinaros le 11. Juin 1712. Cet homme célebre par ſes exploits militaires, qui avoit le Roi Henri IV. pour Biſayeul, ne laiſſa d'autre poſtérité qu'un fils naturel qu'il fit ſon légataire.

re intitulée *Les trois Maries* (les trois MAILLYS), fut renfermé d'abord à la Bastille & transféré dans la suite à Vincennes où il est mort. Ces papiers sont dans un lieu humide: Ils ne tarderont pas à être pourris ou rongés par les vers: et la Postérité sera privée de ces matériaux précieux & uniques en leur genre.

VII. Le Sieur *Vaillant* Prêtre vertueux, mais pour son malheur Appellant de la trop fameuse *Bulle*, fut détenu à la Bastille depuis 1728, jusqu'au 1731. Il y fut de nouveau renfermé en 1734. Des personnes livrées à l'illusion ou séduites, débitérent que „ ce Prêtre etoit *le Prophête Elie* descendu depuis peu sur la terre, qu'il étoit „ à la Bastille, mais qu'il en sortiroit miraculeusement, & seroit mis à mort. " Les partisans de cet Ecclésiastique furent nommés *Vaillantistes*. Les vexations que l'on exerçoit contre lui, & ses austérités lui avoient échauffé l'imagination. Il crut quelque tems qu'il étoit effectivement le Prophête Elie. Il s'attendoit à se voir enlever quelque jour dans un tourbillou de feu, & il l'annonçoit bonnement aux Officiers de l'Etat-Major. Le 26. Janvier 1739, le feu prit à sa cheminée, il crut être au moment de son enlévement; mais le feu s'éteignit, & il demeura sous les verrouils, comme à l'ordinaire. Alors il se crut obligé de déclarer très sérieusement par écrit au Sieur

Hérault Lieutenant de Police, que *lui* VAILLANT *n'étoit en aucun ſens le Prophète Elie, qu'il ne le repréſentoit pas, & n'avoit même aucune miſſion pour l'annoncer, agir, ni parler en ſon nom.* La longue ſolitude avoit affoibli ſon esprit. Un Dimanche etant entré dans la Chapelle pour entendre la Meſſe, il s'empare des Ornemens, paſſe l'aube, met la Chaſuble & commence la Meſſe. On appelle du ſecours; le Major vient, veut interrompre le Prêtre qui continue. Le Major s'oppoſe, le Prêtre réſiſte; & les deux champions ſe prennent au collet. Cette ſcene priva pour toujours le Priſonnier d'aſſiſter à la Meſſe. Il fut transféré dans la ſuite à Vincennes où il eſt mort.

VIII. Le *Comte de Lally* a été près de 3. ans à la Baſtille. Il étoit d'un tempérament violent. Un de ſes propos favoris étoit ,, qu'il ne connoiſſoit point de plaiſir plus ,, doux que celui de la vengeance, que c'é- ,, toit vraiment le plaiſir des Dieux." Il diſoit, *le Parlement me jugera ſuivant toute la rigueur des Loix, mais le Roi me fera grace, & commuera la peine.*

On lui avoit permis d'avoir avec lui un Sécretaire. Il le harceloit par ſes duretés continuelles. Un jour ce Sécrétaire ayant apperçu dans la grande cour un amas de Sang caillé provenu d'une ſaignée de malade qu'un valet avoit jetté par inconſidération, il fut ſaiſi d'éffroi, ſe crut prêt d'être ſupplicié;

la tête lui tourna. Il fut transféré à Charenton.

Le Major de la Bastille eut ordre de conduire le Comte de Lally au Palais pour le dernier interrogatoire. M. le Premier Président vouloit que cet Officier lui otât le cordon de l'Ordre, & les marques de ses dignités. Il refusa, & les Huissiers le firent. Le Comte de Lally reconduit à la Bastille, les promenades & les visites lui furent interdites. Les Officiers se relevoient pour lui tenir compagnie. Son Arrêt ne fut exécuté que 3 ou 4. jours après qu'il eût été prononcé. Pendant ce tems, ses parents se promenoient en voiture du côté de la porte Saint Antoine & faisoient devant sa fenêtre la démonstration de se couper le cou. Tous leurs signaux furent inutiles, le Prisonnier concentré en lui même, ne jetta point les yeux de ce côté, & laissa tout à faire au Bourreau qu'il eût prévenu certainement. Le Major fut chargé de le ramener à la Conciergerie, & de passer dans sa chambre la nuit d'horreur qui précéda son exécution. Il s'y reconcilia avec cet Officier qu'il avoit pris en haine. Le lendemain M. Pasquier Conseiller au Parlement lui dit, *le Roi est plein de bonté, il vous fera surement grace, si vous déclarés ce que vous savés sur vos deux complices, &c.* Lally entra en fureur, traita M. Pasquier de perfide, lui prodigua les injures les plus grossieres, proféra avec emportement les

imprécations & les blasphêmes les plus horribles. Le Magiſtrat ordonna qu'on lui mît un baillon à la bouche. Peu après le Confeſſeur parut, on lui ôta le baillon. Il fit ſemblant de ſe recueillir, tira une pointe de compas qu'il s'étoit ménagée, & s'appuya fortement deſſus, voulant ſe détruire. On s'en apperçut, & on le déſarma. Il dit, *F..... j'ai manqué mon coup.* Le Chirurgien trouva la bleſſure très légere. Enfin le patient ſe calma, & ſe confeſſa. Il fut exécuté le Mai 1766.

La Famille du Comte de Lally avoit fait le relevé de toutes les circonſtances de l'exécution du Duc de Biron, elle en ſollicita inutilement la répétition. Cette Famille fut moins empreſſée à ſauver la perſonne du coupable, qu'à recouvrer les ſommes immenſes qu'il avoit fait paſſer en Angleterre.

M. de Voltaire a donné recemment des *Fragmens ſur l'Inde*, où il évoque à ſon tribunal le Procès du Comte de Lally, pour reviſer l'Arrêt qui l'a condamné. On voit avec un mépris mêlé d'indignation, que ce vieillard qui ſe vante d'aimer le vrai par deſſus tout, & qui ſe donne, comme ayant vû les Mémoires les plus circonſtanciés, les Informations les plus ſecrettes du Procez, ne fait qu'éffleurer les moyens de juſtification propoſés dans les Memoires ſeuls de la Partie condamnée. Cela ſuffit à M. de Voltaire pour déclamer contre le Parlement de Paris, pour lui re-

procher à tort & à travers des miſeres de deux cents ans, juſqu'à l'*Arrêt en faveur d'Ariſtote*; ſans qu'il ait eu le bon ſens de ſe dire à lui même que toutes les ames honnêtes ſeroient ſoulevées de cette méchanceté baſſe, qui profite de la circonſtance où les membres de cette Compagnie victimes de leur zèle pour la Nation ſont diſperſés en éxil, pour leur inſulter ſans pudeur. C'eſt bien là le coup de pied de l'âne, ſuivant la remarque de la *Gazette Littéraire de l'Europe* Année 1773.

F I N.

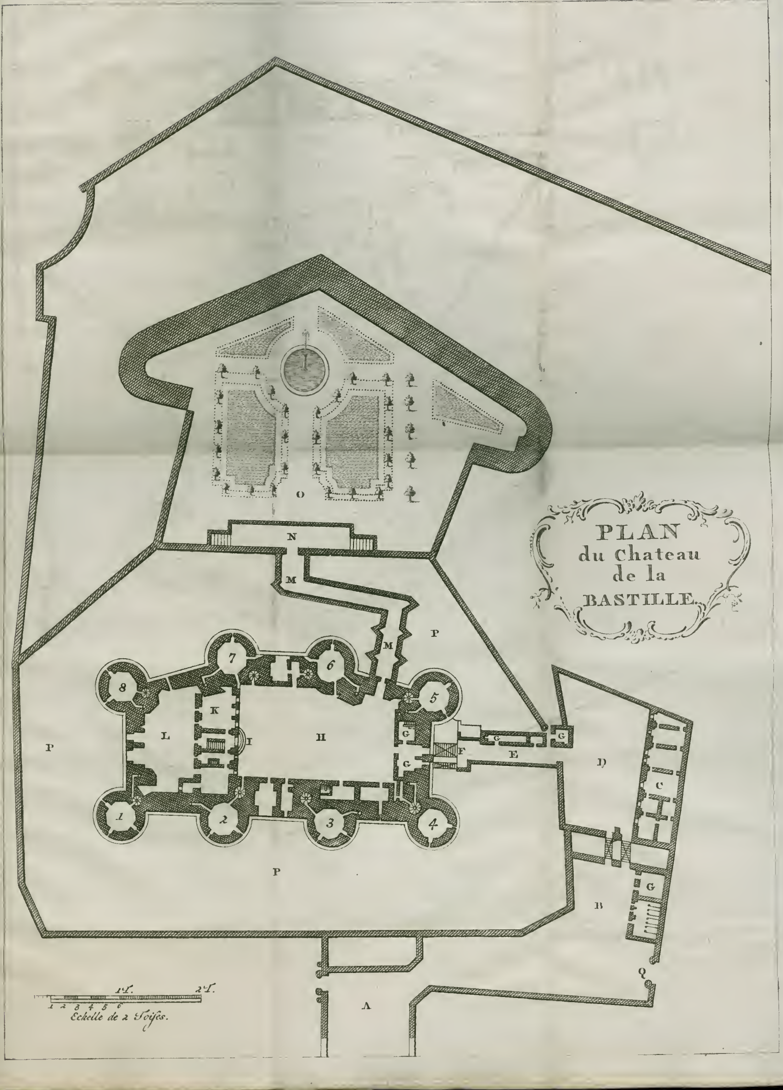
PLAN
du Chateau
de la
BASTILLE
1T. 2T.
1 2 3 4 5 6
Echelle de 2 Toises.
A B C D E F G H I K L M N O P Q
1 2 3 4 5 6 7 8

FRC 15466

SUITE DES NOUVELLES ECCLESIASTIQUES.

Du 12 Fevrier 1794.

Fin de l'Art. fur le Calendrier.

" Un autre avantage confiderable, felon d'Eglan-" tine, eft qu'au moyen de la nouvelle methode, il " n'y aura pas de citoyen en France qui, dès fa " plus tendre jeunesfe, n'ait fait infenfiblement & " fans s'en appercevoir, une étude élémentaire de " l'œconomie rurale. Il n'eft pas même de Citadin, " homme fait, qui ne puisfe en peu de jours ap-" prendre, dans ce Calendrier, ce qu'à *la honte de* " *nos mœurs*, il a ignoré jusqu'à cette heure; ap-" prendre, dis-je, en quel temps la terre nous " donne telle production, & en quel temps telle " autre. J'ofe dire ici, ajoute-t-il, que c'eft ce-" que n'ont jamais fû bien des gens très inftruits dans " plus d'une fcience urbaine, faftueufe ou frivole.,, Eft-ce qu'en lifant dans un Calendrier les noms de fraife, de cerife, de chou, de rave, de chataigne &c, le peuple apprendra mieux en quel temps la terre produit ces fruits, que lors qu'il les voit apporter au marché, & qu'il commence à en manger?

Pour montrer combien il y a de charlatanerie dans tout ce que le Rapporteur nous dit pour relever le mérite de fon Calendrier, nous en rapporterons les deux premieres Décades: elles fuffiront pour que ceux qui ne l'ont pas vu, puisfent s'en former une idée. " Vendémiaire, 1er Mois, du 22 Septembre " au 21 Octobre. 1. Raifin, 2. Safran. 3. Chataignes. 4. Colchique. 5. Cheval. 6. Balfamine. 7. " Carotte. 8. Amaranthe. 9. Panais. 10. Cuve. 11. " Pomme de terre. 12. Immortelle. 13. Potiron. " 14. Réféda, 15. Ane. 16. Belle de nuit. 17. Ci-" trouille. 12. Sarrafin. 19. Tournefol. 20. Presfoir.,,

Dans l'ancien Calendrier le même espace de temps eft rempli de la maniere fuivante. 22 Septembre: S. Maurice & fes Compagnons martyrs. 23. Ste Thecle Vierge & 1re martyre. 24. SS. Andoche, Thyrfe, Felix & Andeole martyrs. 25. S. Firmin, Evêque & martyr. 26. Ste Juftine martyre. 27. S. Côme & S. Damien martyrs. 28. S. Ceran Evêque. 29. S. Michel & tous les SS. Anges. 30. S. Jerome Prêtre & Docteur. 1er Octobre: S. Remi Evêque & S. Piat mart. 2. Les SS. Anges Gardiens & S. Leger Evêq. & mart. 3. S. Denys l'Aréopagite, Ev. & mart. 4. S. François. 5. Ste. Aure Vierge. 6. S. Bruno Moine, & Ste Foi Vierge & mart. 7. S. Serge & S. Bacque Mart. 8. S. Demetre Mart. 9. S. Denis & fes Comp. Mart. 10. S. Paulin Ev. 11. Plufieurs SS. Martyrs.

Cette partie du calendrier Ecclésiastique, quoiqu'elle ne foit pas la plus intéresfante, l'emporte néanmoins fur le Calendrier nouveau, autant que l'esprit l'emporte fur la matiere, & la vertu fur l'inftinct animal. Dans l'un l'homme eft fans cesfe averti de fa dignité, de l'immortalité de fon ame, du bonheur eternel auquel il doit aspirer par l'obfervation conftante de tous fes devoirs envers Dieu & fes femblables. Dans l'autre il eft ravalé à la condition des brutes, dont les befoins phyfiques abforbent toutes les facultés. Mais tous deux font analogues au principe d'où ils émanent. Car le grand objet de la religion Chrétienne, eft de nous détacher des chofes fenfibles & périsfables, pour fixer toutes nos affections fur les biens eternels & invifibles; au lieu que le propre de l'irréligion eft de fe borner au préfent, de compter pour peu, ou même pour rien, les promesfes & les menaces de l'autre vie; & d'occuper l'esprit d'affaires, de projets, de plaifirs, de mille chofes frivoles, pour fe cacher l'abîme effrayant de la mort & de fes fuites, dont on ne peut entierement perdre la crainte.

Les auteurs du nouveau Calendrier n'ont pas fait attention qu'ils fe donnoient une peine fort inutile, pour ramasfer & clasfer les diverfes productions de la nature. Ils prétendent les avoir *difpofées dans le Calendrier, de maniere que la place & le quantième que chaque production occupe, eft précifément le temps & le jour où la nature nous en fait préfent.* Ils auroient pu remplir ce desfein, s'ils n'eusient travaillé que pour de petites Republiques, comme celles de S. Marin, de Ragufe &c. Mais ils auroient dû fentir que cela n'étoit pas posfible dans un état ausfi étendu que la France, où les différentes moisfons font finies dans la partie méridionale lors qu'elles commencent à peine dans la partie du nord. Ils ne pouvoient faire, & ils n'ont réellement fait leur Calendrier, que pour la latitude de Paris. Refte à fçavoir fi c'eft pour la Republique de Paris, ou pour celle de la France, qu'ils ont voulu travailler. Du moins eft-il certain que leur Calendrier, bon peut-être pour Paris, n'eft d'aucun ufage dans le plus grand nombre des Départemens.

On n'y apprendra pas, quoiqu'ils en difent, *en quel temps la nature nous donne telle production, & en quel temps telle autre*; & s'il eft *honteux pour nos mœurs* de l'ignorer, ils fe flattent en vain de remédier à ce prétendu défaut. Dans le vrai, il n'eft pas plus honteux à un citadin de ne pas connoître, par exemple, la colchique (qui eft une plante vénéneufe), ou en quel temps elle fleurit, qu'il ne l'eft à un cultivateur d'ignorer comment fe fabriquent les étoffes de luxe, ou celles dont il fe couvre. Il n'y a de honte qu'à ignorer ce qu'on doit fçavoir; à vouloir exercer un art, une profesfion qu'on ne fçait pas; à s'ingérer dans une fonction qu'on n'eft pas en etat de remplir. Ainfi on ne fera pas de reproches au potier de terre d'ignorer la boulangerie, qu'autant qu'il voudroit s'eriger en Boulanger, fans en avoir fait l'apprentisfage. On ne le blamera pas non plus d'être dépourvu des connoisfances nécesfaires en matiere d'adminis-

THE NEWBERRY LIBRARY

tration civile ou militaire, à moins qu'il ne pretende exercer de si importantes fonctions, sans avoir fait les études préliminaires qu'elles exigent, sans sçavoir même lire ni ecrire. C'est un axiome fort ancien, que tous les hommes ne peuvent pas tout faire: *Non omnia possumus omnes*. Que chacun s'applique au ministere auquel il est propre, sans empiéter sur celui des autres. La republique ne sera bien servie, qu'autant que chaque individu fera son métier. C'est donc par un grand défaut de jugement, que d'Eglantine regarde *comme la honte de nos mœurs*, que des citadins d'ailleurs très instruits dans les sciences où les arts qu'ils ont embrassés, na sachent pas en quel temps fleurissent, ou se recueillent, la cordiere, le marjonc, la grenesienne, l'aubergine, le chirouis &c, dont les noms ne se trouvent point dans des Dictionnaires fort amples.

En ne donnant que trente jours à chaque mois, comme on le fait dans le nouveau Calendrier, il en reste cinq pour completter l'année, & un sixiême tous les quatre ans. Les raisonnemens du Rapporteur sur ces six jours, sont encore plus singuliers que tous ceux qui ont précédé. Il appelle ces jours surnuméraires du nom génériqne de *Sans-Culottides*; & à ce propos il fait part d'une recherche aussi *interessante que curieuse*, mais qui heureusement ne lui a pas couté beaucoup. Il a découvert que les Romains donnoient l'epithéte de *Braccata* à une partie des Gaules. C'étoit la Gaule Narbonnoise; mais il veut que ce soit la Lyonnoise, on ne sçait pourquoi. Le mot *Braccata*, ou plutôt *Bracata*, est relatif à une espece de surtout, de casaque, ou de haut de chausses fort amples, que les Gaulois des Pyrénées portoient, & qui y sont encore en usage en plusieurs endroits. D'Eglantine s'est imaginé que les Gaulois de cette partie avoient été ainsi nommés, parce qu'ils portoient des Culottes; d'où il conclut que les autres n'en portoient point; que *le reste des Gaules, jusqu'aux bords du Rhyn, étoit la Gaule non-Culottée*, & *que nos peres dès lors etoient donc des Sans-Culottes*. Il tient même pour certain, que *les Gaulois nos ayeux se faisoient honneur de cette dénomination*, & cela dès *la plus haute antiquité*. Tels sont les grands objets dont s'occupent ces Philosophes, qui traitent le Christianisme de niaiserie. D'Eglantine propose de nommer le *Primidi*, ou le premier jour des Sans-Culottides, la *Fête du génie*; le *Duodi*, la *Fête du travail*; le *Tridi*, la *Fête des actions*; le *Quartidi*, la *Fête des récompenses*; & le *Quintidi*, la *Fête de l'opinion*. Il promet les effets les plus merveilleux de ces cinq fêtes, mais surtout de la derniere.

" La plus terrible, dit-il & la plus profonde des " armes Françoises contre les François, *c'est le* " ridicule: le plus politique des tribunaux, c'est l'o- " pinion; & si l'on veut approfondir cette idée, & " en combiner l'esprit avec le caractere national, " on trouvera que cette fête de l'opinion *seule* est " le bouclier le plus efficace contre les abus & les usur- " pationsde toute espece." " En effet, dans le jour " *unique* & solemnel de la fête de l'Opinion, la loi " ouvre la bouche à tous les citoyens, sur le moral, " le personel & les actions des fonctionnaires pu- " blics; la loi donne carriere à l'imagination plai- " sante & gaie des François. Permis à l'opinion, " *dans ce jour*, de se manifester sur ce chapître " de toutes les manieres. Les chansons, les allu- " sions, les caricatures, les pasquinades, le sel de " l'ironie, les sarcasmes de la folie, seront dans ce " jour le salaire de celui du peuple qui l'aura trom- " pé, ou qui s'en sera fait mesestimer ou haïr. " L'animosité particuliere, les vengeances privées, " ne sont point à redouter: l'opinion elle même " feroit justice du téméraire détracteur d'un Ma- gistrat estimé." Dans ce cas on auroit grand tort de restreindre à un seul jour la liberté de parler & d'ecrire. Car si la seule opinion pouvoit reprimer les langues téméraires, dans un jour où il est permis à chacun de tout dire, que ne feroit-elle pas dans les autres jours, où l'autorité des loix & la vigilance des Magistrats se joindroient à elle, pour poursuivre les esprits turbulents & les détracteurs injustes?

Enfin dans les années bisextiles, le 6e jour, ou *Sextidi* des Sans-Culottides, sera le *Sans-Culottide par excellence*. La Convention Nationale, en adoptant ce projet de Calendrier, y a fait néanmoins un amendement. Elle a décrété que la fête des Actions sera célébrée le primidi des Sans-Culotides, sous le nom de la *Fête de la Vertu*, & la fête de l'Opinion, le Quartidi. Fabre d'Eglantine avoit totalement oublié la vertu; & après avoir lu son Rapport, on n'en est pas surpris.

De Paris.

Ceux qui ont conjuré l'abolition du Christianisme dans cette capitale & dans toute la France, ne se sont pas contenté de fermer les Eglises, & de faire cesser, autant qu'ils ont pu, tout exercice du culte Chretien: ils en ont dispersé & persécuté les Ministres, jusqu'à faire arrêter & constituer prisonniers, sous divers pretextes, un grand nombre d'Evêques & de Curés. Un de ces derniers, touché de la triste situation de ses Paroissiens, abandonnés à eux-mêmes, & privés de tous secours spirituels, a cru devoir leur adresser, du fond de sa prison, une longue Lettre, qui nous est tombée entre les mains, & dont nous allons placer ici aumoins une bonne partie, pour l'edification & la consolation de tous ceux qui peuvent être dans le même cas.

" Voici, Mes Freres, une grande tribulation dans l'Eglise de France: elle est telle que l'histoire ne nous en presente point de pareille. Les efforts de l'impieté sont marqués chaque jour par de nouveaux succès. Ses suppôts eux-même sont etonnés de la rapidité avec la quelle ils triomphent de tous les obstacles. La foi tournée en dérision; les lieux saints profanés; nos plus redoutables mysteres traités comme une chose vile & meprisable; le Saint

des Saints horriblement foulé aux pieds: les abominations dont nous avons été temoins ſont telles, qu'il n'y en eut peut-être jamais de ſemblables de la part des ennemis de l'Egliſe les plus feroces. . . Un Paſteur revêtu de la puiſſance de J. C. (M. *Gobel*, Ev. Conſtitut. de Paris) n'a ouvert la bouche que pour imiter le langage de l'ancien ſerpent, en vomiſſant des blaſphêmes contre Dieu, contre ſon nom, ſon tabernacle, & contre ceux qui habitent dans le Ciel. Il a tout trahi, Dieu & ſa religion, ſa verité & ſes loix, ſon Egliſe & ſes Docteurs. Trop fideles imitateurs de ſon apoſtaſie, une foule d'autres Paſteurs & de Prêtres, qui devoient defendre la foi, l'ont honteuſement abandonnée. A l'exemple de leur chef infidele & parjure, ils n'ont pas rougi de dépoſer l'auguſte caractere de Miniſtres du Dieu de verité: ils ont eu l'impudence & la basſeſſe de s'avouer charlatans & docteurs de menſonge.

La terreur a paralyſé toutes les têtes; une exploſion ſubite a renverſé tous les courages. Dans un clin d'œil l'egarement ſemble être devenu univerſel; & ceux à qui Dieu a fait la grace de demeurer fideles, ſont reduits à n'avoir presque plus ni Evêques, ni Prêtres. Exclus par la violence, de la participation au Sacremens & au S. Sacrifice, vous êtes obligés d'errer, à peu près comme les Juifs, ſans temple, ſans Prêtre, ſans autels. . . . .

A quel tems ſommes-nous reſervés, Mes Freres!.. Que ne nous preſage pas de funeſte, l'infame inguration du pretendu temple de la Raiſon & de la Philoſophie! Rome Payenne & la ſuperſtitieuſe Athenes euſſent rougi de ſcenes auſſi peu raiſonnables & auſſi peu Philoſophiques.

Dans des circonſtances ſi penibles & ſi fâcheuſes, dans des anxietés ſi cruelles, que je m'eſtimerois heureux de pouvoir vous porter de vive voix des paroles de conſolation! Quoiqu'abſent de corps, je ſuis toujours en eſprit au milieu de vous; je vois couler vos larmes. Temoin de votre douleur & de vos ſoupirs, je partage ſincerement vos peines & vos inquietudes. Je puis en toute verité rendre temoignage que je vous porte ſans ceſſe daus mon cœur; & j'aime à me repaître de l'idée auſſi flatteuſe qu'honorable, que je ne vous ſuis pas indifferent. Cette ſeule idée allege la peſanteur de mes chaines; elle ſeule adoucit l'amertume & l'ennui inſeparables de ma captivité. Recevez avec bonté & avec indulgence ce que je vous ecris: j'ay la confiance que Dieu lui-même le met dans mon cœur pour vous.

Nous pouvons dire actuellement ce que Jeremie diſoit autrefois de Jeruſalem. Tous ſes amis l'ont mepriſée, & ſont devenus ſes ennemis: elle eſt enivrée de maux, & non de vin; tous les malheurs ont venus fondre ſur elle à grands flots: Dieu emble epuiſer contre elle la coupe de ſa colere: rage de ſes cruels oppresſeurs va tout exterminer. s menaces terribles s'executent déja. De quelles intes ne doivent-elles pas nous pénétrer! Mais auſſi quelles eſperances ne doivent pas concevoir ceux à qui Dieu fait connoître le don precieux de ſa grace! Si d'un coté c'eſt un grand ſujet d'affliction, de voir les terribles effets de ſa colere ſur ce grand nombre de Chretiens infideles qui ont abuſé de la Religion, quel ſujet de conſolation pour ſes ſerviteurs, de pouvoir eſperer que, dans ſa plus grande colere, il n'oubliera pas ſes miſericordes! *Numquid obliviſcetur miſereri Deus, aut continebit in ira ſua miſericordias ſuas?*

Mais, direz vous, que faire pour ne pas ſe rendre indigne de ces miſericordes, & y avoir part, dans des tems où il paroit que la juſtice divine eſt ſi irritée contre nous? Il faut faire ce qu'ont fait de leur tems les Prophetes & les Apôtres, ce qu'ont fait les vrais Fideles dans tous les ſiecles. D'après les diſpoſitions connues de ces heros de l'Egliſe, nos peres dans la foi, je vais indiquer ſuccinctement quelques moyens, qui ſeront de la plus grande resſource dans le détail de la conduite, au milieu du torrent d'iniquités qui ſe deborde de toutes parts.

1*er* *Moyen*. Ne pas ſe troubler, conſerver la paix du cœur, la tranquillité de l'ame. C'eſt J. C. qui nous le recommande: *non turbetur cor veſtrum.* Tout ce qui arrive a été predit. Vous voyez dans l'Egliſe de grands ſcandales. . . Mais ne ſavez-vous pas qu'il eſt de ſa deſtinée d'être battue de continuelles tempêtes; que ſon etat ſur la terre n'eſt point un etat de repos permanent? L'Egliſe ne fait que paſſer ſur la mer orageuſe de ce monde. Il eſt neceſſaire, comme l'a dit J. C., qu'il ſurvienne au milieu d'elle des ſcandales. Dès ſon berceau, elle vît germer dans ſon ſein des racines ameres, qui ſe ſont propagées dans la ſuite des ſiecles, & ont produit des fruits mortels. . . . . . Que d'affreux deſordres n'y enfanterent pas l'ignorance & le relâchement! Il ne ſera pas hors de propos d'en tracer icì une legere eſquiſſe.

L'inondation des Barbares, dans le 6e ſiecle, cauſa la décadence des etudes, de la vraie ſcience, & du bon goût dans les choſes de la Religion. Admis dans le Clergé, les conquerants apporterent leur ferocité dans le ſein même de l'Egliſe. On vit alors des Evêques & des Prêtres guerriers, chasſeurs, vivant en Seigneurs, & ne resſemblant en rien à des Paſteurs.

Vers la fin du 8e ſiecle l'ignorance fit admettre les fauſſes Decretales, d'où naquirent d'enormes changemens dans la diſcipline. Les anciennes regles, ſi ſages & ſi propres à maintenir le bon ordre, furent mal compriſes, & tomberent inſenſiblement en deſuetude, par la foibleſſe des Evêques & la dureté des pecheurs. On crût en ſuppléer les effets ſalutaires, en introduiſant les Croiſades, où l'on ſuppoſoit que les depenſes d'un long voyage & les fatigues de la guerre, pouvoient tenir lieu des penitences que les pecheurs auroient dû, ſubir ſuivant les canons.

Le 12e ſiecle vît naître les Ordres Mendiants, dont la premiere ferveur ne fût pas de longue durée.

Quels torts irreparables n'ont-ils pas faits à la Religion dans l'administration des Sacremens! La mendicité dont ils faisoient profession, la dissipation continuelle qu'elle occasionnoit, firent d'un grand nombre de ces Religieux des hommes vagabonds & souvent déréglés. Le défaut de tems, le peu de goût pour les bonnes etudes, l'ignorance des bonnes regles, les rendirent indulgents envers les pecheurs au delà des justes bornes. Guides aveugles, & trop multipliés, ils perdoient un grand nombre d'ames, en admettant à la participation des choses saintes des pecheurs qui n'etoient pas sincerement convertis. Guides trompeurs, ils ne faisoient consister le culte qu'on doit à Dieu, qu'en des actions exterieures, en des pratiques minutieuses, en des devotions superficielles. Nouveaux Pharisiens, ils ne connoissoient que la justice qui vient de l'homme, ils etoient ennemis de celle dont Dieu est l'auteur.

Enfin une source feconde de nouveaux desastres, dont l'Eglise ne cessera jamais de déplorer les suites, ce fut la naissance de ce corps (les Jesuites) fameux par la perversité de ses sentimens & par la corruption de sa morale. Ennemi de la verité dès son origine, il etablit un systême monstrueux, qui a fait à l'Eglise les playes les plus profondes & les plus mortelles; systême d'orgueil & d'impieté, qui conteste à Dieu sa toute-puissance sur la volonté & sur le cœur de l'homme, & qui anéantit le grand precepte de l'amour de Dieu.

En un mot l'orient & l'occident, le nord & le midi, offrent par tout des vestiges sans nombre des ravages & des desordres causés par les differents novateurs qui ont troublé & déchiré le sein de l'Eglise. A quel etat d'affoiblissement n'a pas été reduite la communion exterieure de l'Eglise Catholique, par les heresies des 16e & 17e siecles! Cependant, au milieu de tant de tempêtes & de naufrages, l'Eglise surnage, malgré les efforts redoublés de ses implacables ennemis.

Les jours où nous vivons sont sans doute bien mauvais: ils l'emportent peut-être sur tous ceux qui ont précédé. Le puits de l'abîme s'est ouvert, l'enfer a vomi tous ses emissaires. Quelle desolation, que de maux marchent à leur suite! La faux de l'impieté moissonne tout: les temples sont pillés & profanés, les Eglises prostituées, les autels abattus, même par les mains des Prêtres; les precieuses Reliques des Martyrs & des confesseurs de la foi, les images des Saints, celles de J. C. même expirant pour sauver les hommes, tombent sous les coups redoublés de leurs mains sacrileges. L'Evangile de salut, depositaire de la parole divine, est livré aux flammes, pour faire hommage à l'orgueilleuse raison, pour appaiser les manes des pretendus martyrs de la liberté & des pretendus Apôtres de la Philosophie. . . Mais ces scandales ne sont que les tristes effets, que les fruits amers de l'ivraie qu'avoit semée l'ennemi dans le champ du pere de famille. Ils ne font que la juste punition du mepris de la verité, de l'abus des vives lumieres, du ministere des bons Pasteurs, des secours & des graces que Dieu avoit repandues de toutes parts. Les terribles chatimens que nous eprouvons, constatent la grandeur & l'enormité de nos prevarications. Sommes-nous donc arrivés à ce temps fâcheux predit par S. Paul, temps different de tous les autres, & qui n'a pas eu son egal depuis qu'il y a des nations, *ex quo gentes esse cœperunt*; tems marqué dans les decrets de Dieu, où doit se consommer le grand mystere d'iniquité, l'apostasie des Gentils?

Adorez en tremblant la profondeur des desseins de Dieu: ses conseils sont impenetrables, & ses voies inaccessibles à nos foibles lumieres. La défection de la Gentilité a été predite, comme l'indefectibilité de l'Eglise. L'une & l'autre prédiction aura necessairement son effet. L'Eglise doit être violemment agitée, & elle l'est effectivement de maniere à ebranler & à frapper de terreur les ames les plus fortes. Mais ne suffit-il pas de savoir que J. C. veille à sa conservation? Que votre foi se reveille, & bientôt vos allarmes & vos inquietudes cesseront... *Fides tua imperet ventis & fluctibus, & transiet periculum.* Deposez vos craintes, calmez vos sollicitudes; elles ne sont inspirées que par une impatience purement humaine. Vous voudriez, dans les transports de votre zele, que Dieu lançât sa foudre pour exterminer tant d'impies, dont la langue livrée au blasphême & au mensonge, ose s'elever contre le Ciel, & n'epargne rien sur la terre.

Moderez ces mouvemens trop humains. Les pensées de Dieu ne sont pas les pensées des hommes... Ayez le courage d'attendre en paix les momens que s'est reservés sa toute-puissance: *Sustine sustentationes Dei*. . . Soyez fermes, soyez inebranlables, au milieu de l'horrible tempête qui agite le vaisseau de l'Eglise. Ceux qui lui portent des coups si violents, & qui voudroient la submerger, seront precipités & engloutis eux-même dans la profondeur de l'abîme. Leur chûte sera un monument eternel de la protection de Dieu sur son Eglise. Elle sera la preuve incontestable que Dieu est au milieu d'elle, qu'il se joue de tous les projets de ceux qui ont conjuré sa perte, & que tous leurs efforts deviennent aussi malheureux pour eux qu'inutiles contre nous.

La suite à une autre F.

* On trouve chez *J. Schelling*, Libraire à Utrecht: " *Vaine Replique de l'Abbé de Feller*, ou Examen " d'un Art. de son Journal Hist. & Litt. au sujet " de l'Ecrit intitulé: *Reponse à une calomnie de l'Abbé de Feller* contre les Catholiques-Jansenistes de " Hollande &c ,, : 21 pag. *in*-12. Prix, 4 sols d'Holl. Ce petit Ecrit a été inseré en entier dans nos FF. du 15 & du 22 Janv. de cette année.

A UTRECHT, chez J. SCHELLING Libr. & P. MUNTENDAM Imp.

SUITE DES NOUVELLES ECCLESIASTIQUES.

Du 19 Fevrier 1794.

Suite de la Lettre d'un Curé à ses Paroissiens.

2e Moyen. Se tenir sur ses gardes, pour ne pas se laisser surprendre à la seduction, & ne point prendre part à l'iniquité. Les circonstances ne sauroient être plus epineuses, ni les pas plus glissants. Les Elus même doivent trembler, & les plus justes doivent craindre pour leur foiblesse. Comment en effet, sans une attention & une vigilance continuelle, parvenir à se defendre d'une contagion qui se repand dans toutes les parties de la France, & qui y cause, du nord au midi, de l'Ocean à la Mediterranée, les plus affreux ravages? Depuis longtems l'irreligion avoit fait des progrès dans tous les etats, & parmi les personnes de tout âge & de toute condition: mais aujourdhui elle infecte tout, & c'est un torrent qui ne connoit plus de digues. L'impieté s'est introduite jusques dans le Sanctuaire. Le Prêtre ne differe en rien du peuple: mêmes scandales dans les mœurs, même naufrage dans la foi. Les mœurs du peuple n'ont d'autre regle que cette espece d'instinct, ce penchant aveugle, qui caracterise l'animalité dans les êtres depourvus d'intelligence: *sicut equus & mulus, quibus non est intellectus.* Les mœurs du Prêtre sont avilies, dégradées, en proportion de l'etat de grandeur où il a été elevé: *cùm in honore esset, non intellexit.* Il a perdu de vue l'excellence de sa vocation; il s'est assimilé à des animaux sans raison, & leur est devenu semblable: *similis factus est illis.*

Temoins de tant de scandales, environnés de si pernicieux exemples, & obligés de respirer, pour ainsi-dire, l'odeur pestilentielle qu'exhalent les vices du Prêtre & ceux du peuple, pourriez-vous ne pas trembler pour votre foible vertu? Comment resister à ces torrents impetueux qui renversent tout, qui entrainent tout ce qui se rencontre sur leur passage? Avec quels soins devez-vous surtout vous prémunir contre le genre nouveau de seduction, au quel vous expose l'apostasie de tant de Prêtres & de Pasteurs, qui viennent de se donner en spectacle à l'univers etonné? Quelle est affligeante pour l'Eglise, cette démarche insensée! A quels excès on se porte, dans quels abîmes on se précipite, quand on ne se conduit pas constamment par les lumieres de la foi! Ils n'ont pas eu honte de mentir à leur conscience, en s'avouant coupables d'imposture & de charlatanisme, lorsqu'ils prêchoient la Religion de J. C. . . .

Ne faut-il pas avoir perdu toute pudeur, pour pretendre abjurer le fanatisme en abjurant le Christianisme? Quoi! selon ces nouveaux Docteurs, l'unité d'un Dieu, la trinité des personnes, la chûte du premier homme, qui a entrainé dans son malheur toute sa posterité, l'incarnation du Verbe, & la redemption du genre humain par les merites & le sang du Fils de Dieu fait homme, ne sont maintenant que des chimeres & des erreurs! L'auguste Sacrifice de nos autels, la priere pour les morts, l'assemblée des Fideles pour rendre en commun leurs hommages au Dieu de justice & de misericorde, la communion des Saints, la majesté de nos ceremonies, la sainte gravité de nos chants; ce ne sont maintenant que les hochets du fanatisme, pour amuser la sotte credulité du vulgaire! L'immortalité de nos ames, la resurrection future de nos corps, l'assurance d'une vie eternellement heureuse pour recompenser la vertu eprouvée ou opprimée, d'une vie eternellement malheureuse pour punir le vice & le crime, ne sont maintenant que des rêveries, que les visions de quelque pieux atrabilaire! Adorer Dieu en esprit & en verité, l'aimer par dessus toutes toutes choses, l'aimer de tout son cœur, de toute son ame, de toutes ses forces, l'aimer comme principe de tout bien, source de toute justice, comme notre fin derniere, notre beatitude eternelle; c'est là du charlatanisme! Aimer le prochain comme soi-même, donner sa vie pour sauver celle de son frere, se regarder comme les enfants d'un même pere, comme les membres d'une même famille, dont le chef est dans les cieux, n'avoir entre nous qu'un cœur & qu'une ame, pardonner à ses ennemis, faire du bien à ceux qui nous font du mal, prier pour ceux qui nous calomnient & qui nous persecutent; toute cette morale Evangelique, en un mot la Religion de J. C., cette Religion seule digne de Dieu, seule digne de l'homme, seule proportionnée à ses besoins & propre à faire son bonheur, cette Religion sainte n'est plus, aux yeux de nos Prêtres & de nos Pasteurs Philosophes, qu'une tromperie & un amas de faussetés! . . Gobel ne croit plus d'autres mysteres, ne suit plus d'autres principes que ceux de la *raison.* Tout ce qui est audessus, tout ce que la raison ne comprend pas, n'est plus à ses yeux qu'une chimere, qui ne merite point son attention. . . .

Qu'est-ce que la raison? Qu'est-ce que la Philosophie? Il est bon, M. F. de vous en dire un mot, pour vous mettre à même d'apprecier le nouveau culte, qu'on veut substituer à celui que nous ont transmis nos peres. La raison est le partage de l'homme: c'est cette lumiere que tout homme apporte en venant au monde, qui lui est donnée par le createur, pour l'eclairer, le conduire, le diri-

ger dans les moyens qu'il choisit pour agir par rapport à une fin. Mais cette lumiere a été profondément obscurcie par les epaisses tenebres qui sont la suite du peché. La Philosophie est l'amour de la sagesse, un penchant, une inclination du cœur, qui porte l'homme à rechercher ce qui est bon, ce qui est honnête. . . Mais cette inclination, ce goût, ont été fortement alterés par la concupiscence, qui porte le cœur à l'amour desordonné de la creature. Or, je le demande, y a-t-il du bon sens à eriger en divinités une raison si aveugle & une Philosophie si dépravée? Ne vaudroit-il pas autant elever des autels à l'homme lui-même, tout pécheur & corrompu qu'il est?

Aussi nos reformateurs se sont-ils empressés de personnifier la Raison & la Philosophie, sous l'emblême d'une de ces creatures vouées par etat au desordre & à l'infamie. Je ne me permettrai pas le moindre detail sur cette horrible fête: il me suffit de dire que l'indecent costume de cette nouvelle divinité, n'etoit propre qu'à allumer dans tous les cœurs le feu devorant de cette brutale passion, qui dégrade, qui avilit l'homme, & qui le confond avec la bête. Il etoit reservé à notre malheureux siecle, de renouveller l'idolatrie grossiere des villes Payennes les plus dissolues. Cette capitale est devenue une nouvelle Babylone, qui enivre ses habitants du vin de sa prostitution. Ce n'est pas le Dieu inconnu des Atheniens qu'on y adore; ce ne sont pas les Dieux de toutes les nations qu'on y invoque, comme dans le Capitole: c'est la volupté qu'on y encense, elle en est la Déesse tutelaire. Ses temples sont des ecoles publiques de vice, on y donne sans menagement des leçons de libertinage. Eh! quelles autres leçons pourroient donner les vils histrions qui s'y sont transformés en predicateurs, en ministres de morale? Je conseille à ces Docteurs, à ces Apôtres, à ces Prêtres de la raison, de faire graver sur le portail de leurs temples ces deux mots, vrais caracteristiques de leur doctrine & du goût dominant du siecle: *edere & fornicari.* C'est à quoi se reduit, en derniere analyse, ce qu'on nous donne avec tant de confiance pour le culte de la raison. N'est-ce pas là un hommage bien digne de la Philosophie? . .

Ces grands moralistes dédaignent les maximes de l'Evangile; ils les trouvent excessives & ridicules; ils ne veulent pas s'assujettir à ses preceptes. C'est que ces preceptes gênent les passions, contrarient les penchants de la nature corrompue; ces preceptes ordonnent la mortification des sens, la fuite des plaisirs; ces maximes humilient l'orgueil de l'homme, en lui faisant connoitre le néant de son origine & sa dependance du Createur, ses foiblesses, ses miseres, son impuissance pour le bien, le dereglement des inclinations qui le portent au mal. Est-il surprenant qu'ils ne veuillent pas s'y soumettre & s'y conformer?

Soyez donc sur vos gardes, à la vue de toutes les prevarications qui nous affligent. C'est au milieu des dangers que Dieu eprouve notre fidelité & notre attachement. Notre foiblesse ne vient que de notre peu de vigilance & de notre peu de foi: *illic titubatio, ubi modica fides.* Avec une foi courageuse & attentive, nous foulerons aux pieds le lion & le dragon; le venin de l'aspic ne pourra nous nuire. Affermissez vous surtout de plus en plus contre le scandale si dangereux de ce pretendu culte qui s'etablit parmi nous. Ne vous laissez pas emporter par l'exemple de cette foule d'insensés, qui exigent pour ces ridicules divinités un respect qu'ils n'ont pas eux-mêmes. Fermez l'oreille aux declamations de ces hommes perfides, qui ont abusé de leur ministere & de votre confiance . . . Ne cessez de dire dans votre cœur: C'est vous seul, Seigneur, qu'il faut adorer, c'est vous seul qu'il faut aimer, c'est en vous uniquement qu'il faut esperer. Ne presumez pas de votre vertu; ne mettez point votre confiance dans la force de votre bras, mais dans la protection de votre Dieu. Tenez-vous toujours attachés à lui par les liens les plus etroits de la confiance & de l'amour, &c.

3e *Moyen.* Gemir amerement sur les maux de l'Eglise. Ce doit être là votre occupation journaliere. Quel etat plus déplorable que celui de l'Eglise en general? Et en particulier, quel etat plus digne de larmes & de gemissemens, que celui de l'Eglise de France? Où trouver des expressions assez fortes pour faire sentir la profondeur de ses playes, des marques de deuil assez vives pour exprimer la violence de ses maux? Si j'empruntois le langage des Ecritures, quelles images j'aurois à vous presenter! Comparant Paris à Samarie, je vous dirois avec le Prophete Michée: Donnez un libre essor à vos plaintes, déchirez vos vetemens, poussez des cris lugubres, parceque sa playe est desesperée, *desperata est plaga ejus.* Le bruit de ses prevarications a retenti jusqu'aux extremités de l'univers; elle est couverte de honte & d'ignominie. Pleurez la perte de ses enfants, qui faisoient sa gloire & ses delices: donnez des marques eclatantes de votre douleur. La licence la plus effrenée a profané ce qu'il y avoit de plus sacré & de plus inviolable. Peut-être avez-vous donné lieu à ces desordres; peut-être y avez-vous participé, par crainte ou par foiblesse. Si, dans sa misericorde, Dieu vous a preservés de la contagion generale, s'il vous a rendus fideles, la pieté & la reconnoissance vous imposent l'obligation indispensable de gemir, de pleurer, pour temoigner à J. C. que tout ce qui l'outrage, vous touche vivement. Vous ne pouvez non plus, sans crime, être insensibles aux malheurs qui affligent l'Eglise, qui

A UTRECHT, chez J. SCHELLING Libr. & ...

est son epouse & notre mere.

Il semble que l'Atheisme doive être desormais l'unique Religion d'un grand nombre de François. Comment un peuple consacré à J. C. depuis tant de siecles, comblé de tant de bienfaits, eclairé de tant de lumieres & favorisé de tant de merveilles, un peuple à qui le Ciel avoit prodigué, dans sa misericorde, les tresors de sa grace, qui se faisoit gloire d'être, entre tous les peuples de la terre, le peuple très Chretien; comment ce peuple a-t-il pu se porter à un tel excès? A la vue d'une semblable apostasie, le Prophete Isaie s'ecrioit: Il n'est personne, Seigneur, qui vous invoque, il n'est personne qui s'eleve vers vous & qui se tienne attaché à vous. Cependant, Seigneur, vous êtes notre pere; c'est vous qui nous avez formés, & nous sommes l'ouvrage de vos mains. Jettez les yeux sur nous, & considerez que nous sommes votre peuple. Le temple de votre sanctification & de votre gloire, où nos peres avoient chanté vos louanges, ne presente plus que des ruines. N'allumez point, Seigneur, toute votre colere, effacez la memoire de nos crimes: *Ne irascaris, Domine, ne memineris iniquitatis.*

Vous savez, M. F. combien le Prophete Jeremie pleura sur les ruines de Jerusalem. Voilà notre modele. Que ne puis-je exciter dans vos cœurs les sentimens dont etoit pénétré ce saint Prophete! Jerusalem, pillée, devastée, n'est-elle pas l'image trop fidele de la desolation de l'Eglise Gallicane, de cette precieuse portion de l'Eglise universelle, de cette Eglise autrefois si celebre, qu'un grand Pape qualifioit de *jardin de la Chretienté*, & dont on admiroit les lumieres & les vertus? Comment a-t-elle perdu tout son eclat? Celle qui etoit libre, est devenue esclave: tout ce qu'elle avoit de plus precieux lui a été enlevé. Ses temples, les mysterieuses ceremonies de sa Religion sainte, sont devenus l'objet du mepris & des railleries de ses ennemis: ils se rejouissent de l'etat d'avilissement où ils l'ont reduite. Tous ses ennemis ont ouvert la bouche contre elle; ils ont grincé des dents, & ils ont dit: nous la devorerons; voici le jour que nous attendions. . . Le Seigneur lui-même s'est déclaré son ennemi: il a fait ce qu'il avoit resolu depuis longtems; il a frappé de malediction & l'autel & le sanctuaire; il a fait oublier les fêtes, les solemnités & les jours de sabbat; il a livré les Prêtres à l'opprobre. A qui vous comparerai-je, ô fille de Sion? Où trouverai-je quelque chose d'egal à vos maux? Leur debordement ressemble à celui de la mer: comment vous consolerai-je? Vos iniquités, portées à leur comble, avoient lassé la patience du Seigneur: sa colere a eclaté, il vous a traitée sans menagement; il vous a rendue le jouet de vos ennemis, & il a relevé la force de ceux qui vous haïssoient. Faites couler de vos yeux un torrent de larmes; ne vous donnez point de relâche.

L'histoire nous apprend, dit S. Cyprien, que, dans les tems même du plus grand relâchement, Dieu se reserve de fideles serviteurs, qui lui rendent ce qu'ils lui doivent. Quoique la vigueur Evangelique & l'ardeur de la foi soient etrangement affoiblies dans ces tristes momens, rendons graces à Dieu: il est encore des Evêques, des Curés, des Prêtres, qui non seulement se soutiennent au milieu de ces ruines & de ces naufrages, mais qui defendent avec force & avec zele l'honneur de la majesté divine, & la dignité sacerdotale. Il est des fideles, qui ne se laissent point intimider par les profanateurs des lieux saints, ni affoiblir par l'exemple des transgresseurs de la Loi. Entrez, comme eux, dans les sentimens de Mathathias & de ses fils. Pénétrés de douleur du renversement de la Religion, de l'horrible profanation du saint temple consacré à Dieu, déplorez le malheur d'avoir été reservés pour être temoins de tant de maux. Aujourdhui, comme alors, le regne de l'orgueil s'est affermi: c'est ici un tems de chatimens & de ruine, d'indignation & de colere. . .

4e *Moyen*. Ce n'est pas assez de déchirer ses vetemens, de pousser des cris vers le Ciel: il faut prouver par ses œuvres, que ces signes exterieurs de penitence ne sont que la vive expression d'un sentiment interieur, & de la foi qui nous anime. Que notre douleur n'ait pas seulement pour objet le dehors, &, pour ainsi dire, le corps de la Religion. Regrettons principalement ce qui en fait l'ame & l'esprit. Ce seroit peu de déplorer la profanation des temples materiels: il en est, aux yeux des enfants de la loi nouvelle, de bien plus precieux, dont la profanation doit exciter plus vivement nos regrets & nos larmes. Ces temples, ces autels, ce sont nos ames. Eh! ne sommes-nous pas les vrais temples vivants de l'Esprit Saint? . . . .

Voulons nous, M. F. que Dieu prête une oreille attentive à nos demandes, qu'il nous exauce dans ces momens d'orage & de perils? N'envisageons que sa gloire, que la sainteté de son nom. Voulons-nous triompher des efforts de nos ennemis? Invoquons sans cesse celui qui peut renverser d'un souffle de sa bouche cette foule d'impies qui le blasphêment... Dans le delire de son orgueil & de sa colere, Antiochus veut detruire Jerusalem, & en faire le tombeau des Juifs: ce meurtrier, ce blasphemateur, frappé d'une horrible playe, finit sa vie par une miserable mort. Les impies de nos jours veulent detruire l'Eglise: nous les verrons se briser contre la pierre angulaire qui en soutient l'edifice. Attendons les momens de Dieu avec une parfaite resignation: ne deshonorons pas une si belle cause par la défiance, par la presomption, par l'asservissement à nos passions déréglées. Soyons fermes & inebran-

lables dans la profession que nous faisons du Catholicisme : *teneamus confessionem indeclinabilem.* L'epreuve ne sera pas de longue durée. . .

Nous sommes privés de la consolation d'offrir & de celebrer les divins mysteres : vous êtes privés vous-mêmes de la participation aux choses saintes... Mais consolez vous, dit S. Augustin : croyez fermement, aimez ardemment, & vous aurez participé au corps & au sang de J. C. *Crede, & manducasti.* Vous vous plaignez, & avec raison, des difficultés que vous eprouvez dans ces momens critiques, pour assister au S. Sacrifice de la messe. . . Benissez Dieu, & admirez sa justice, qui vous fait expier par cette privation l'abus que vous avez fait de cette grace. La multiplicité des messes etoit dans nos Eglises un vrai scandale, par la maniere dont elles etoient communément célébrées & entendues. Suppléez-y maintenant par l'amertume de vos regrets, autant que par la vivacité de votre foi & l'ardeur de votre charité : transportez-vous en esprit jusqu'au thrône de l'agneau, jusqu'à l'autel sublime du Ciel : offrez à Dieu le corps de J. C., en vous unissant à J. C. comme Souverain Prêtre, & au Ministre qui le represente pour operer visiblement ce mystere sacré, en quelque lieu qu'il l'opere.

Votre foi est alarmée, à la vue de tant de Chretiens que la mort moissonne sur un lit de douleur, helas ! sans la moindre consolation, sans aucun secours spirituel. La privation des Sacremens à la mort vous paroit un grand malheur. C'en est un en effet, & vos alarmes sont très legitimes. Mais vous ne devez pas ignorer les vrais principes sur cette matiere. Tout ne depend pas de la reception des Sacremens à la mort : on n'est point sauvé, même avec les Sacremens, sans une veritable conversion du cœur ; & vous savez combien peu on doit compter sur la conversion de la plûpart des mourants. Nous leur donnons la penitence, disoit S. Augustin, nous leur accordons la reconciliation, mais nous ne leur donnons pas l'assurance du salut : *pœnitentiam damus, securitatem non damus.* Il n'en est pas ainsi du juste, qui a vécu de la foi, & qui meurt privé des Sacremens. La charité, qui regne dans son cœur, suffit, avec le desir sincere de les recevoir, pour assurer son salut. Ce principe, aussi incontestable que consolant, doit suffire pour calmer vos craintes & dissiper vos inquietudes. Je sais qu'on ne sauroit prendre trop de precautions, lorsqu'il s'agit d'un interêt aussi essentiel que l'est celui de l'eternité : *nulla satis magna securitas, ubi periclitatur æternitas.* Mais il ne faut pas attendre à la mort pour les prendre, ces précautions. La bonne mort est la suite d'une vie Chretienne, & la vie n'est vraiment Chretienne, qu'autant qu'elle est animée & soutenue par la charité, qui fait la disposition dominante du cœur. C'est la charité seule qui honore Dieu dignement ; Dieu ne recompense & ne couronne que la charité.

Votre pieté est affligée de l'espece d'abandon où on laisse les morts, je dis plus, de l'indifference cruelle qu'on fait paroître à l'égard des precieux restes de notre mortalité : les funerailles se font sans l'intervention des Ministres de votre culte. Un peu de reflexion doit vous tranquiliser. Il suffira de vous rappeller sur ce sujet celle que fait S. Augustin. " Les pompes funebres, dit ce Pere, le nombreux cortege qui accompagne les corps des défunts à la sepulture, les soins qu'on prend pour en relever l'appareil, & leur construire de riches monumens, sont une espece de soulagement pour la douleur des vivants, mais ne sont point des secours pour les morts : *vivorum sunt qualiacumque solatia, non adjutoria mortuorum.* „ Il faut sans doute respecter & honorer ces cheres dépouilles de nos proches, de nos amis, de nos freres en J. C. La nature, autant que la Religion, nous en fait un devoir. Mais c'est principalement du soulagement de leurs ames que nous devons nous occuper. Car " il ne faut pas douter, dit encore S. Augustin, que les prieres de la sainte Eglise, le Sacrifice salutaire, les aumônes qu'on fait pour les morts, ne leur soient d'un grand secours, pour obtenir du Seigneur qu'il les traite avec plus de clemence qu'ils ne l'avoient merité par leurs péchés. „ Or ce secours ne peut manquer à aucun de ceux que l'Eglise regarde comme ses enfants. Cette tendre mere ne cessera jamais de prier pour eux. Tous ceux qui ont le bonheur d'avoir été regenerés en J. C. sont egaux à ses yeux, & elle les regarde tous comme ayant le même droit à son souvenir & aux suffrages de ses prieres.

Pour animer votre foi, pour soutenir votre confiance, je vous exhorte, M. F. à mediter souvent les Saintes Ecritures. Faites en chaque jour vos chastes delices. Lisez les avec cet esprit de pieté qui doit toujours accompagner la lecture des Livres saints. Vous y trouverez non seulement de quoi confondre les ennemis de l'Eglise, mais encore de quoi vous affermir très solidement dans les principales vertus du Christianisme. Tout y respire l'humilité, la confiance en Dieu, la defiance de ses propres forces, la necessité & l'efficace de la priere. Lisez surtout dans ces tems malheureux les livres des Macchabées. Vous y apprendrez à combattre les puissances des tenebres, non avec des armes materielles, mais par la ferveur & la sainteté de vos prieres : *non ferro pugnando, sed precibus sanctis orando.*

La fin dans la F. suivante.

A UTRECHT, chez J. SCHELLING Libr. & P. MUNTENDAM Imp.

A UTRECHT, chez J. SCHELLING Libr. & P. MUNTENDAM Imp.

SUITE DES NOUVELLES ECCLESIASTIQUES.

Du 26 Fevrier 1794.

Fin de la Lettre d'un Curé à ses Paroissiens.

Les Rois de Syrie avoient resolu de detruire la Religion des Juifs. Ces Princes impies firent tous leurs efforts pour executer ce dessein, en empêchant l'exercice du culte exterieur, & faisant cesser dans le temple les Sacrifices qu'on y offroit au vrai Dieu. Nos Impies modernes s'y prennent de la même maniere pour anéantir la Religion de J. C. Ils en interdisent ou en empêchent par voies de fait l'exercice public; ils font cesser la celebration du S. Sacrifice de l'autel; ils profanent & renversent les Eglises Chretiennes. Ils ne sont pas moins ennemis de l'esprit de cette Religion sainte: ils font regner la cupidité, & etouffent dans les ames la charité, qui est, selon S. Augustin, le grand culte des Chretiens: *non colitur Deus nisi amando.* Nous ne pouvons resister à leurs attaques, que comme les Macchabées resisterent à tous les efforts des ennemis d'Israël. Le jeûne, la priere, l'humble aveu de nos fautes, la reconnoissance de notre foiblesse & du besoin de l'assistance divine, la ferme confiance en Dieu, sont les armes les plus puissantes pour les repousser.

Vous ne lirez pas sans emotion, ni sans le plus vif interêt, l'histoire de ces genereux défenseurs de la loi de leurs peres. Puissent leurs exemples, en vous pénétrant d'admiration, ranimer votre zele & votre courage! Ah! vous ne verrez pas un Mathathias, un Eleazar, les sept jeunes freres Macchabées & leur admirable mere, souffrir avec une constance invincible les tourmens les plus inouis pour la defense des loix de Dieu, sans être embrasés d'amour pour lui & du desir de lui temoigner la même fidelité, sans être excités à faire les plus grands sacrifices, & même celui de votre vie, plutôt que d'abandonner cette divine Religion dont J. C. est l'auteur. Une pensée bien consolante, & bien propre à vous encourager & à vous soutenir au milieu des assauts qu'on lui livre, c'est que ni la vieillesse, ni le jeune âge, ni la foiblesse du sexe, ne peuvent nuire à ceux que Dieu soutient par sa grace, & en qui il a resolu de faire eclater sa toute-puissance. Une autre verité, que vous ne devez jamais perdre de vue, c'est que toutes ces divisions, toutes ces guerres, ces combats, ces mouvemens extraordinaires, ces secousses si violentes, qui ebranlent en ce moment tous les Etats de l'Europe & presque l'univers entier, ont des ressorts invisibles, bien differents de ceux que les yeux de la politique & de la sagesse du siecle croyent y voir. N'en cherchez point la cause dans les hommes: remontez à la veritable origine, qui sont les desseins de misericorde & de justice, pour l'execution desquels Dieu permet tant de grandes agitations. Il est de foi qu'il fait tout dans ce monde par rapport à son Eglise, & à ses Elus qui sont dans l'Eglise. jamais il ne retire sa misericorde de dessus eux: *nunquàm à nobis misericordiam suam amovet.* Nous sommes son peuple, & au milieu des maux dont il nous afflige pour nous châtier, il ne nous abandonne pas; il nous soutient par la puissance de sa grace. La multitude des infideles & des faux freres n'empêchera point qu'il n'arrête ses yeux sur nous. Parmi cette foule de maux qui ravagent l'Eglise & bouleversent la terre, les Elus, quoiqu'en petit nombre, demeurent fermement attachés à Dieu: ils sont toujours prêts à donner leur vie pour sa gloire & pour son Eglise, toujours immobiles dans leur charité & dans l'amour de la verité, toujours paisibles au milieu des troubles qui les environnent, toujours dependants de la bonté de celui qui les soutient egalement dans la prosperité & dans l'adversité, toujours humbles, en quelque état qu'ils se trouvent, d'affliction ou de joie.

Je ne puis mieux, M. F. terminer cette Lettre, qu'en vous mettant sous les yeux l'excellente priere de Daniel, où il s'humilie si profondément dans la vue de ses péchés & de ceux de son peuple. Il n'en fut jamais de plus analogue aux circonstances presentes. Fasse le Ciel, qu'en la lisant, vous soyez pénétrés des sentimens d'humilité & de contrition qui animoient le Prophete, & que l'Esprit Saint, qui y parle par la bouche de cet homme de desirs, produise dans vos cœurs cet humble gemissement qui caracterise l'ame fidele.

« Nous avons péché, Seigneur, dit-il, nous avons « commis l'iniquité; nous avons fait des actions im- « pies, nous nous sommes retirés de vous, & nous « nous sommes détournés de la voie de vos preceptes « & de vos ordonnances. Nous n'avons point obéi aux « Prophetes vos Serviteurs, qui ont parlé en votre « nom à nos Rois, à nos Princes, à nos peres, & « à tout le peuple. La justice est à vous, ô Seigneur: « & pour nous, il ne nous reste que la confusion de « notre visage, qui couvre aujourd'hui. . . tous les « enfants d'Israël, & ceux qui sont près, & ceux « qui sont loin, dans tous les pays où vous les avez « chassés, à cause des iniquités qu'ils ont commi- « ses contre vous. Mais, à vous, qui êtes notre « Seigneur & notre Dieu, appartient la misericorde & « la propiciation. Car nous nous sommes retirés de « vous, & nous n'avons point ecouté la voix de notre « Seigneur & de notre Dieu, pour marcher dans la « voie qu'il nous avoit prescrite. . . Tout Israël a « violé votre loi. . . Le Seigneur a accompli ses ora- « cles, qu'il avoit prononcés contre nous, & contre « nos Princes qui nous ont jugés, pour faire fondre « sur nous ces grands maux qui ont accablé Jerusa- « lem, & aux quels on n'a jamais rien vu de sem- « blable sous le ciel. . . Que votre colere & votre « fureur se détournent de votre cité de Jerusalem & « de votre montagne sainte; car Jerusalem & votre « peuple, sont aujourd'hui en opprobre à toutes les « nations qui nous environnent, à cause de nos pé-

" chés & de l'Iniquité de nos peres. Et maintenant, " Seigneur, ecoutez les vœux & la priere de votre " serviteur. Montrez, pour l'amour de vous même, " un visage propice à l'egard de votre sanctuaire, " qui est desert. Abaissez, Seigneur, votre oreille " jusqu'à nous: ouvrez les yeux, & voyez notre de" solation & l'etat de cette ville qui a porté votre " nom; car ce n'est point dans la confiance en notre " justice que nous vous offrons nos prieres, en nous " prosternant devant vous, mais c'est dans la vue de " vos grandes misericordes. Exaucez nous, Seigneur, " appaisez votre colere, &c. „ *Exaudi, Domine; placare, Domine; attende & fac, ne moreris, propter temetipsum, Deus meus.* Dan. IX.

Du lieu de ma captivité le 5 Decembre 1793.

De Liege.

Nous avons deja dit un mot d'une Lettre de M. l'Abbé *Bigy*, Prêtre François, à l'Abbé de *Feller*, au sujet de la Theologie de Lyon. Cette Lettre, datée de Liege le 25 Novembre 1793, merite d'être connue. La voici, telle que le Journaliste lui-même la rapporte dans son Journal du 15 Decembre:

" Je ne puis, M. vous dissimuler ma surprise, " après avoir lu votre dernier *Numero.* Je veux " bien croire que la Theologie de Lyon soit à l'*Index*, comme bien d'autres; mais vous ne devez " pas ignorer que de très bons livres ont été con" damnés de cette maniere, qui n'ont pas été moins " orthodoxes, & ne le sont pas encore moins, tel " que le Catechisme de Montpellier. La Theologie " de Lyon conduit à l'*Atheisme*. Vous le dites; " mais vous ne le prouvez pas. Je vous dirai, moi, " sans partialité, que vous ne la condamnez, que " parceque la morale (ou plutôt la doctrine) de Molina " y est traitée comme celle des Semipelagiens: mais, " si vous voulez être de bonne foi, vous conviendrez " qu'il n'y a pas grande difference entre l'une & " l'autre. „ (*a*)

" Je connois cette Theologie. Elle ne m'a point " rendu Athée, grace à Dieu, ni aucun de mes con" freres, qui l'ont etudiée comme moi. Nous avons " été assez eprouvés tous. Les Dioceses de notre " Royaume, où cette Theologie a eté enseignée, " ont soutenu la Religion *aussi bien que vous* (*b*); & " cependant leur morale (leur doctrine), ainsi que " la mienne, est puisée dans la Theologie de Lyon.

" Messieurs les Jesuites, vous avez toujours eu de " grands auteurs parmi vous; mais vous en avez " eu aussi (en bien plus grand nombre) qui ont fait " bien du mal, en condamnant & faisant condam" ner tout ce qui n'a point été de leur goût (*c*). Je " pense que si vous aviez la charité dont vous sem" blez vous décorer quelquefois, vous n'agiriez point " ainsi (*d*). Vous epargneriez à de respectables Evê" ques, qui ont enseigné cette Theologie dans leur " Diocese, & qui ont soutenu la foi au peril de " leur vie, la disgrace de s'entendre dire dans une " terre etrangere: vous êtes des Athées. „

Cette Lettre etant sans conclusion dans le Journal de l'Abbé de Feller, nous ignorons si ce que nous venons d'en rapporter d'après lui, est tout son contenu. Il n'a pas manqué de l'accompagner d'un commentaire digne de lui. Nous en epargnerons le dégoût à nos lecteurs. Ils en jugeront suffisamment par la Reponse qu'y a faite M. l'Abbé Bigy. L'Abbé de Feller l'a trouvée trop longue pour être inserée dans son Journal. On pourra croire, après l'avoir lue, qu'il a eu encore d'autres raisons pour ne pas la mettre sous les yeux du public. Nous la donnerons sur une copie manuscrite qui nous est tombée entre les mains, car il ne paroit pas qu'elle ait été imprimée, & nous nous permettrons d'y joindre aussi quelques notes.

Seconde Lettre de M. l'Abbé Bigy à l'Abbé de Feller, du 13 Fevrier 1794.

C'est encore M. une surprise pour moi, de voir dans votre Journal du 15 Decembre, un si beau commentaire, sur la lettre que je vous ai adressée dans le courant du mois de Novembre dernier. Sans des recherches qu'il m'a fallu faire pour me procurer un exemplaire de la Theologie de Lyon, afin de pouvoir la citer au besoin, j'y aurois repondu plutôt.

Je vois dans ce même Journal, que votre curiosité vous a porté à faire des informations sur ma personne. Dieu seul sçait quel etoit votre dessein dans cette recherche si inutile. Si j'en crois quelques per-

(*a*) Il n'en conviendra certainement pas, quoiqu'on lui fasse encore grace de ne traiter le Molinisme que de Semipelagianisme, & M. Bigy se trompe fort, s'il compte sur la *bonne foi* de l'Abbé de Feller.

(*b*) *Aussi bien que vous!* M. l'Abbé Bigy ne devroit pas se mettre, ni ses Confreres, en si mauvaise compagnie. Ce n'est pas la Religion que l'Abbé de Feller soutient. Il ne s'interesse qu'aux erreurs du Jesuitisme & de l'Ultramontanisme, deux sectes plus réelles, & bien plus prejudiciables à la Religion, que le pretendu Jansenisme: il ne s'applique qu'à decrier tout auteur & tout livre qu'il ne juge pas favorable à ces erreurs. Voilà pourquoi il en veut tant à la Theologie de Lyon.

(*c*) Il paroit que cette remarque n'est pas non plus du goût de notre Journaliste. Il pretend que les Jesuites, *qui ne sont plus* (aveu qu'il ne fait pas toujours), n'ont rien à faire ici. Mais si les Jesuites ne sont plus, on ne peut pas oublier ce qu'ils ont été: & s'il etoit inutile de reprocher à des gens qui ne font plus le mal qu'ils ont fait, il le seroit bien davantage de parler du bien qu'ils peuvent encore faire. Pourquoi donc l'Abbé de Feller en etourdit-il le public dans tous ses Journaux? Pourquoi prône-t-il sans cesse les Jesuites, comme seuls capables de reparer les ruines de la maison d'Israël? Pourquoi eux-mêmes s'annoncent-ils partout, comme prêts à rendre encore à l'Eglise & à l'Etat ces grands services, qu'un sage Pontife n'a cru dignement recompenser, qu'en supprimant pour toujours leur Institut? Cet Institut ressemble bien à la Bête de l'Apocalypse, qui etoit & n'est plus, & qu'on voit néanmoins encore prête à sortir de l'abîme: prodige qui, selon S. Jean, ne sera admiré que de ceux dont les noms ne sont point ecrits dans le livre de vie. S. Jean ajoute, pour nous consoler, qu'à la fin elle sera entierement détruite. *Bestia, quam vidisti, fuit, & non est, & ascensura est de abysso, & in interitum ibit.* Apoc. XVII. 8.

(*d*) Le Journaliste ne trouve pas ce compliment *poli* de la part d'un François.

perſonnes, qui peuvent ſe tromper, c'etoit pour engager l'homme charitable qui a bien voulu me procurer un aſyle, à me chaſser de chez lui, comme etant un peu Janſeniſte (*a*), car il vous a plu avoir de moi ce ſoupçon, ſans aucun fondement toutesfois; ce que Dieu défend avec autant de ſeverité que ſon Egliſe (*b*). Parceque je vous ai dit que le Moliniſme & le Semipelagianiſme ſe rapprochent *en quelque choſe* (*c*), ſans pour cela pretendre que les Moliniſtes ſoient Semipelagiens, vous me ſoupçonnez non ſeulement Janſeniſte, mais encore Richeriſte; & comme ſi ces deux imputations n'etoient pas ſuf-

(*a*) L'Abbé de Feller repond que ce n'eſt pas lui, mais des Evêques François (de ſes amis ſans doute) qui ont pris ces informations; qu'au ſurplus on lui prête des intentions *dont il n'eſt pas capable*. Faut-il l'en croire?

(*b*) J. C. le defend, en diſant aux Phariſiens de la nouvelle loi, comme à ceux de l'ancienne: *Ne jugez pas ſelon les apparences, mais jugez ſelon la juſtice*: (S. Jean VII. 24). L'Egliſe le defend par la bouche du Pape Innocent XII, qui dans ſon Bref du 6 Fevrier 1694 aux Evêques des Pays-bas, leur dit: " Nous vous enjoignons, Venerables Freres, autant que nous le pouvons, en Notre-Seigneur, par la preſente Ordonnance, de ne permettre en aucune maniere, (1°) que l'on ſe ſerve de cette accuſation *vague & du nom odieux* de Janſeniſme, pour décrier ou deſigner qui que ce ſoit, avant qu'il y ait un fondement legitime de le tenir pour ſuſpect d'avoir approuvé ou enſeigné quelqu'une de ces (cinq) Propoſitions; ni (2°) que perſonne, ſous ce pretexte, ſoit eloigné des charges, emplois, benefices, grades, ou du miniſtere de la predication, à moins qu'il n'ait été prouvé ſelon les formes de droit, *ſervato juris ordine*, qu'il s'eſt rendu digne de cette peine, qui eſt une des plus ſenſibles pour des Catholiques. „ Il eſt facile de voir, que ſi les Evêques des Pays-bas avoient été fideles à obſerver la premiere de ces deux regles, ils auroient fermé depuis longtems la bouche aux Jeſuites, & ſurtout à l'Abbé de Feller, dont l'unique metier eſt de faire tout ce que defend le Pape, en donnant inſolemment le S. Siege & les Evêques pour garants de ſes calomnies. Il n'eſt pas moins evident que ſi la ſeconde n'avoit pas été conſtamment ſoulée aux pieds par les interdits arbitraires, les refus de Sacremens, les exils, les empriſonnemens, & tant d'autres vexations exercées contre les pretendus-Janſeniſtes, par pur deſpotiſme & ſans forme de procès, l'Univerſité de Louvain, la Sorbone, le Clergé de France & celui des Pays-bas, tant Seculier que Regulier, tant du premier que du ſecond Ordre, n'auroient pas perdu ſi complettement cette juſte reputation de ſcience & de pieté dont jouiſſoient leurs predeceſseurs, & qui, en faiſant aimer la Religion par tous les vrais Chretiens, la rendoit redoutable à ſes ennemis. Il faut qu'on ait bien oublié les ravages que les intrigues des Jeſuites ont cauſés dans tous les corps Eccleſiaſtiques, ſous le vain pretexte du Janſeniſme, pour ſe laiſser perſuader aujourd'hui par eux, que ce n'eſt pas en perſecutant les pretendus Janſeniſtes, mais en détruiſant les Jeſuites, qu'on a reduit l'Egliſe à l'etat où ſe trouvoit le peuple d'Iſraël du tems de Saül, où, excepté ce Prince & Jonathas ſon fils, on ne voyoit perſonne dans l'armée qui eut une lance ou une epée pour combattre l'ennemi. La raiſon qu'en donne l'Ecriture, peint au naturel l'attention des Jeſuites à s'emparer, autant qu'ils pouvoient, de la direction de toutes les affaires Eccleſiaſtiques, ainſi que des Colleges & autres Ecoles, ou à n'y ſouffrir que des maîtres qui fuſſent dévoués à leur Societé & à leurs principes; car ils ont toujours eu l'ambition de paſſer pour les ſeuls maîtres en Iſraël, & d'y exercer ce *monopole* de l'enſeignement, que le Roy de Portugal Joſeph I leur a tant reproché dans ſes Edits. " Il n'y avoit point alors, dit l'Ecriture, de forgeron dans toutes les terres d'Iſraël, " les Philiſtins ayant eu ſoin d'empêcher que les " Hebreux ne puſſent forger ni epées ni lances. " Tous les Iſraëlites etoient obligés d'aller *chez les* " *Philiſtins*, pour faire aiguiſer le ſoc de leurs charrues, leurs hoyaux, leurs coignées „ &c; ce qu'on y faiſoit apparemment ſi mal, que ces inſtrumens etoient tout emouſſés & hors d'etat de ſervir. Les Philiſtins de nos jours s'efforcent de faire accroire, que depuis la ſuppreſſion de leur Societé, l'education Eccleſiaſtique n'a pas été remiſe ſur un meilleur pied. Rien de plus faux. Elle l'a été partout où l'eſprit Jeſuitique, qui a malheureuſement ſurvecu à l'Inſtitut des Jeſuites, n'y a pas mis obſtacle. Si elle ne l'a pas été en France, où le gros des Evêques & du Clergé etoient imbus de tous les prejugés de l'education Jeſuitique & Sulpicienne, elle l'a été en Portugal, en Eſpagne, en Allemagne, en Italie & à Rome même. La ſeule Univerſité de Pavie, ſans parler de celles de Coimbre, de Bonn, de Prague, de Vienne depuis que l'Imperatrice Marie-Thereſe y eut appellé d'autres Profeſseurs à la place des Jeſuites, donne un dementi formel à ce qu'ils avancent ſur ce ſujet. Si des commencemens ſi heureux n'ont pas eu toutes les ſuites qu'on en devoit attendre, on ne doit encore l'imputer qu'à la haine jalouſe & aux clameurs des Jeſuites, accreditées par la connivence de la Cour de Rome, ſous le long Pontificat qui a ſuccedé à celui de Clement XIV beaucoup trop court. Il faut être bien dupe pour en croire l'Abbé de Feller, lorſqu'il nous vante, comme les ſeules Ecoles orthodoxes, l'Univerſité de Louvain & celle de Cologne, parceque ce ſont les ſeules où les Jeſuites ayent du credit, & qu'on n'y connoit, comme lui, d'autre Theologie ni d'autres Lieux Theologiques, que l'infaillibilité du Pape, & les Bulles contre Baius & Janſenius.

(*c*) M. Bigy avoit mieux dit dans ſa premiere Lettre, en pretendant qu'*il n'y a pas grande difference entre l'une & l'autre*.

ſuffiſantes pour me déprimer, vous ajoutez que mes vues ſont basſes, meſquines, & heterodoxes, quoique pourtant après cela vous me faites la galanterie de me changer en un autre homme, en homme qui lit ſans reflexion. Les lecteurs qui ſe donnent la peine de reflechir, trouvent ſans doute cela fort plaiſant, & peu flateur; mais peu m'importe. Je ne repondrai à tous ces complimens, qu'en vous diſant ſimplement que ma profeſſion de foi a été faite entre les mains d'un Evêque très orthodoxe, & que je l'ai renouvellée depuis par l'exil, & toutes les differentes perſecutions que Dieu m'a fait la grace de ſouffrir pour la defenſe de ſa cauſe. Je ne ſuis ni Janſeniſte, ni Richeriſte, tant pour le fait que pour le dogme, *pas plus que vous*. Je n'ajoute, pas plus que vous, foi aux miracles du cimetiere de S. Medard, & autres ſemblables. Je puis même dire que j'ai ſur vous cet avantage, de n'avoir jamais voulu lire les *Nouvelles Eccleſiaſtiques* (*d*). Mais je vous avouerai ſans deguiſement, que tout ce qui s'appelle declamation, fanatiſme, enfin tout ce qui eſt porté à outrance, de quelque façon que ce ſoit, n'entre point dans mon caractere: j'en ſuis l'ennemi, n'importe de quelle part cela arrive, ſoit d'un ſcelerat obſcur, ou (d'un ſcelerat) connu (*e*), ſoit même d'un homme honnête, mais prévenu. La verité eſt une, & elle n'eſt qu'une. L'equité eſt ma regle, & c'eſt d'après elle que je crois pouvoir jetter un coup d'œil ſur votre commentaire; vous obſervant auparavant, que vous ne rencontrez pas plus juſte, en me ſoupçonnant Moine, ou refugié dans quelque Monaſtere. Je ne connois pas plus ceux que vous pretendez noircir par là, que je ne connois ceux de la Pologne, ou de tout autre pays, où jamais je ne ſuis allé, & que je ne vous connois vous même en perſonne.

De ce que je ne vous ai point parlé des corrections faites au Catechiſme de Montpellier, vous me traitez d'un homme tout à fait neuf dans les affaires. Mais l'*Index* parle-t-il de ces corrections? Y a-t-il quelque exception pour certaines editions? Je ne le crois pas. Mais comme il vous eſt aiſé de conſulter l'*Index*, verifiez-le, & me l'apprennez: & ſans vous produire d'autres exemples, diſconviendrez vous, ſans vous montrer neuf vous même, qu'en France cet *Index* n'a jamais eu force de loi? J'ai oui dire qu'il en etoit de même, au moins pour ſa totalité, en Allemagne & aux Pays-bas, où, à ce qui m'a été rapporté, le Gouvernement, par un Decret, avoit expresſément dérogé à celui de Benoît XIV, dans le tems que le Prince Charles en etoit Gouverneur. Et malgré ce que vous ſemblez inſinuer, le decret qui proſcrit la Theologie de Lyon, n'a rien de particulier ſur tous les autres decrets de la Congregation de l'*Index*, qui ſont tous approuvés par le Souverain Pontife, avant d'être publiés. Quand le Pape, par un Bref ou par une Bulle, condamne tel ou tel ouvrage, le cas eſt bien different. Vous ſçavez que nous autres François ne nions jamais l'infaillibilité du Pape, quand l'Egliſe accede à ſa deciſion, même d'une maniere tacite (*f*); mais donner cette extenſion d'infaillibilité à tous les decrets quelconques de la Congregation de l'*Index*, c'eſt, à ce qu'il me paroît, pouſſer la choſe trop loin; & je me perſuade que, lorſque vous appuiez tant ſur l'approbation donnée par le Saint Pere au decret lancé contre la Theologie de Lyon, vôtre prétention n'eſt point telle.

La ſuite à l'ordinaire prochain.

(*d*) L'Auteur ne gagnera rien, en diſant à l'Abbé de Feller qu'il n'eſt pas plus Janſeniſte que lui. Car, ſelon ce Jeſuite, & ſelon la verité, la doctrine de la Theologie de Lyon n'etant point differente de celle du Livre de Janſenius, M. l'Abbé Bigy, qui prend la defenſe de cette Theologie, doit, quoiqu'il en diſe, pasſer pour Janſeniſte, au même titre que tous les defenſeurs de Janſenius. La preuve que la Theologie de Lyon n'eſt pas moins celle des pretendus Janſeniſtes, que celle de M. Bigy, c'eſt qu'il n'en eſt aucun parmi eux, qui ne ſoit prêt à en defendre l'orthodoxie auſſi bien que lui. Il ne peut donc ſe juſtifier du reproche de Janſeniſme que comme ils le font eux-mêmes; c'eſt à dire, en repondant à l'Abbé de Feller & à tous les Jeſuites, que perſonne ne ſoutient cette hereſie qu'ils ont appellée Janſeniſme, quoiqu'elle ne ſoit pas dans Janſenius, pour decrier la doctrine orthodoxe oppoſée à la leur; & qu'en l'imputant à la Theologie de Lyon, ils calomnient ce livre, comme ils ont calomnié ceux de Janſenius, de Richer, de Queſnel, & tous les pretendus Janſeniſtes. Si M. Bigy, au lieu de ſe prevenir contre nos Feuilles ſans les connoitre, avoit *voulu* les lire, il y auroit trouvé les lumieres qui paroisſent lui manquer, tant ſur la chimere du Janſeniſme, que ſur la verité des miracles du Cimetiere de S. Medard, auxquels il lui plait de ne point ajouter foi, parce qu'apparemment il ne lui a pas plu d'en examiner les preuves.

(*e*) L'epithete de *ſcelerat obſcur* etoit ci-devant très familiere à l'Abbé de Feller, en parlant du Nouvelliſte Eccleſiaſtique. Celle de *ſcelerat connu*, eſt celle qu'on lui a donnée à lui-même dans un Ecrit public. Que ce ſoit avec fondement, ou non, depuis ce tems le prudent Jeſuite n'a plus gueres parlé du ſcelerat obſcur.

(*f*) Ce principe de la pretendue *acceptation tacite* des decrets du Pape par l'Egliſe, n'eſt pas celui des François eclairés, mais des diſciples du fameux M. *Languet*, Evêque de Soisſons, mort Archev. de Sens.

* On ne ſera pas ſurpris, & on voudra bien excuſer, ſi, dans les circonſtances preſentes, l'envoi de ces Feuilles ne ſe fait pas auſſi regulierement que de coutume.

A UTRECHT, chez J. SCHELLING Libr. & P. MUNTENDAM Imp.